

RAPPORT ANNUEL

COMGEST RENAISSANCE EUROPE

Au 29 décembre 2023



SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	6
3. Rapport de gestion	16
4. Informations réglementaires	19
5. Certification du Commissaire aux Comptes	24
6. Comptes de l'exercice	30
7. Annexe (s)	48
Caractéristiques de l'OPC (suite)	49
Information SFDR	58
Loi Energie Climat (LEC)	68

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

COMGEST RENAISSANCE EUROPE C

COMGEST S.A.

FR0000295230

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Le produit est investi à hauteur de 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le produit pourra être exposé à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de l'Union Européenne. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Europe.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 10% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 070 EUR	2 870 EUR
	Rendement annuel moyen	-69,3 %	-22,1 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 610 EUR	8 220 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,9 %	-3,8 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 520 EUR	14 850 EUR
	Rendement annuel moyen	5,2 %	8,2 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 260 EUR	20 470 EUR
	Rendement annuel moyen	42,6 %	15,4 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2021 et Janvier 2023.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Août 2017 et Août 2022.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2016 et Décembre 2021.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	486 EUR	1 778 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	4,9 %	2,7 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.0% avant déduction des coûts et de 8.2% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	300 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	179 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

01 janvier 2023 :

- Mise en place des documents précontractuels « Documents d'Information Clé » (DIC Priips).

15 février 2023 :

- Mise à jour annuelle du prospectus, des frais courants et des performances de l'OPC.

21 septembre 2023 :

- Mise à jour réglementaire des informations précontractuelles SFDR dans l'annexe dédiée (ajout d'un paragraphe concernant les investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire) ; et
- Introduction d'une commission de souscription non acquise à l'OPCVM pour la classe « Z » à hauteur de 2,00% maximum.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- **INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

MANDATAIRE SOCIAL	NOM DES SOCIÉTÉS	PERSONNE MORALE REPRÉSENTÉE	NATURE DE LA FONCTION
Frédéric BUSTIN	Néant		
Thierry CALLAULT	QUAERO CAPITAL SAS (France)		Directeur Général
	QUAERO CAPITAL SA		Directeur
	QUAERO CAPITAL SA (Luxembourg)		Administrateur
	BLUE ALPHA II		Administrateur
	QUAERO CAPITAL PARTICIPATIONS SA		Administrateur
	QUAERO CAPITAL FUND Luxembourg		Administrateur
	QUAERO CAPITAL UK		Senior Manager
	SOCIETE D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE		Administrateur
Caroline MAES	Néant		
Philippe LEBEAU	COMGEST S.A.		Président Directeur Général Administrateur
	Gérant Elixir Capital		
Caroline MILLOT	Néant		
Jean-Paul MULLER	CPRN	Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires (CPRN)	Directeur général
	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL		Administrateur
Yann GERAIN	Néant		
Jean-François CANTON	SICAV « Magellan »		Administrateur

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

- **INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	ECHÉANCE DE MANDAT (À L'ISSUE DE L'AGO STATUANT SUR LES COMPTES CLOS EN.....)
LEBEAU Philippe	Président	Décembre 2023
BUSTIN Frédéric	Administrateur	Décembre 2024
BUSTIN Frédéric	Directeur général	Décembre 2023
CALLAULT Thierry	Administrateur	Décembre 2024
MILLOT Caroline	Administrateur	Décembre 2023
COMGEST SA représenté par MAES Caroline	Administrateur	Décembre 2023
CAISSE DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE DES NOTAIRES (CPRN) représenté par MULLER Jean-Paul	Administrateur	Décembre 2024
CANTON Jean-François	Administrateur	Décembre 2024
GERAIN Yann	Administrateur	Décembre 2023
Groupe FIDORG PARIS	Commissaire aux comptes	Décembre 2025

- **CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L.225-37-4 AL. 2 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la Sicav.

- **DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Sans objet pour les SICAV.

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Philippe LEBEAU a rejoint Comgest en 2009 comme responsable groupe marketing et communication. Il est Président Directeur Général de Comgest S.A. et membre du comité de direction de CGI. Il a commencé sa carrière chez Insignia Bourdais dans le conseil en immobilier d'entreprise à l'intention d'investisseurs institutionnels français avant de rejoindre la Banque du Louvre où il a occupé plusieurs postes (développement commercial institutionnel et analyse d'OPCVM). Il a dirigé pendant sept ans la filiale de gestion LGI à Luxembourg. CEO de Louvre Gestion, membre des Comités exécutifs d'HSBC Private Bank France et HSBC Private Bank Investment Group. Il est diplômé d'HEC et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Frédéric BUSTIN a rejoint Comgest en juin 2012 comme responsable des relations auprès des investisseurs français, Suisse francophone et luxembourgeois. Frédéric a travaillé à la banque Duménil Leblé et chez Cardif Asset Management comme vendeur institutionnel, puis au CCF Capital Management comme responsable du segment CIB puis directeur commercial France. Il a poursuivi sa carrière au sein de HSBC Private Bank France où il a été nommé au Comité exécutif puis est devenu Senior Banker en charge des Asset Managers pour HSBC Global Banking and Markets France. Il est titulaire d'un DESS Finance et Contrôle de Gestion de l'Université d'Orléans.

Thierry CALLAULT a rejoint Quaero Capital SA en 2013 en qualité d'Associé et de Responsable du Business Development. Après avoir débuté sa carrière en 1990 à la Banque du Louvre, dont il est devenu Directeur de la Stratégie, il a rejoint en 2003 OFI Asset Management en tant que CEO. Il a été directement impliqué dans la création de plusieurs structures de gestion alternatives multi-assets, de fonds et d'incubateurs de fonds. En 2012, il cofonde Blue Alpha, dans le but d'investir dans des sociétés de gestion nouvellement créées et de les aider à développer leurs marques et leurs actifs sous gestion.

Caroline MILLOT débute sa carrière en tant que documentaliste à Eurofinance, avant de travailler à partir de 1974 au bureau indépendant d'analyse financière Détröyat Associés où elle occupe successivement les postes de documentaliste puis Analyste Financier avant d'être nommée Directeur Général en 1991. Entre 1997 et 2010 Caroline Millot a occupé le poste de Directeur des Relations Investisseurs de l'Oréal. Elle est titulaire d'un diplôme de la Société Française des Analystes Financiers.

Jean-Paul MULLER est Directeur Général de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Il a commencé sa carrière dans le secteur privé (négoce de biens industriels, imprimeries et secteur de l'audiovisuel) en tant que Directeur Administratif et Financier ou Directeur comptable, avant d'intégrer l'économie sociale au sein d'un groupe professionnel du secteur de la presse, communication et audiovisuel (Groupe Bellini puis Audiens) comme Directeur Financier et Comptable, puis a rejoint la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires. Jean-Paul Muller a fait des études d'expertises comptables au CNAM (INTEC) et a fait un MASTER II Audit et Contrôle de Gestion à l'IAE de Paris.

Jean-François CANTON est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

Caroline MAES a rejoint Comgest en 2012 en tant qu'analyste et gérante de portefeuille spécialiste des actions marchés émergents et asiatiques. Caroline a débuté chez Comgest à Singapour et est maintenant basée à Paris où elle contribue aux stratégies Asia hors Japan, Asie incluant le Japon et GEM Promising Companies. Caroline a débuté sa carrière en 2003 chez Alliance Bernstein en tant que Research Associate à New York avant de rejoindre le pôle d'UOB Kay Hian chargé des introductions en bourse, à Singapour, en 2006. Elle a ensuite travaillé plus de cinq ans en tant qu'analyste actions chez CLSA à Singapour, et est titulaire d'une licence en Économie quantitative et Relations internationales de l'Université de Tufts aux États-Unis.

Yann GERAIN a rejoint Comgest en 2012 et occupe la fonction d'analyste-gérant ESG, chargé de la couverture des marchés émergents et du Japon. Il coordonne la politique de vote de la société et gère la participation de Comgest aux initiatives nationales et internationales d'investissement responsable. Avant de rejoindre Comgest, Yann a travaillé comme analyste et gérant de portefeuille dans plusieurs sociétés de gestion d'actifs et de patrimoine à Luxembourg, Paris et Genève. Il a obtenu un Master en Management spécialisé en marchés financiers et pratiques bancaires à la Grenoble Ecole de Management. Il est également titulaire du MBA de l'ISC Paris spécialisé en développement durable et Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises (RSE).

Nouveau représentant permanent de Comgest S.A. :

Helen Lowdon est responsable de l'équipe Investment Solutions et Analytics de Comgest S.A. et travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion pour soutenir la mise en œuvre du processus d'investissement. Helen a rejoint Comgest en 2010 en tant que membre de l'équipe Marketing et Communication avant que l'équipe Investor Services ne soit formée pour se consacrer au reporting client, aux réponses aux appels d'offres et aux documents due diligence. Avant de rejoindre Comgest, elle a travaillé à la Société Générale et à France Telecom. Helen est titulaire d'un Master en management de projets internationaux de l'ESCP et est diplômée de l'Université d'Oxford.

Cooptation prévue **sous réserve** d'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2024 :

Alexandre Narboni est analyste / gérant chez Comgest S.A. Il a rejoint Comgest en 2009, initialement au sein de l'équipe actions américaines puis dès 2018 au sein de l'équipe actions internationales, où il occupe les fonctions d'analyste et de gérant de portefeuille. Alexandre est également responsable du développement et de la supervision des stratégies Flex de Comgest. Il est également membre du comité d'investissement du groupe Comgest. Avant de rejoindre Comgest, Alexandre a travaillé à New York, d'abord à la Société Générale, à partir de 2005, dans la titrisation de prêts, puis chez HSBC, en tant qu'analyste hedge fund. Alexandre est diplômé de l'ENSAE et titulaire d'un Master en mathématiques financières de l'université Columbia.

• EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 211,78, euros, ressort au 29 décembre 2023 à 260,59 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 225,20 euros, ressort au 29 décembre 2023 à 278,49 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 216,68 euros, ressort au 29 décembre 2023 à 267,82 euros.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 14 937 261,8626 actions au 30 décembre 2022, s'établissait à 14 375 801,3735 actions au 29 décembre 2023.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 3 801 849 724,27 euros contre 3 207 105 828,88 euros au terme de l'exercice antérieur.

• PROPOSITION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I. Sommes distribuables afférentes au résultat

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 17 567 971,82 euros.

- Actions « C »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 16 186 435,32 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement affectées au compte de capital lors des trois exercices précédents.

- Actions « I »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 903 885,13 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

- Actions « Z »

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 477 651,37 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 223 155 619,82 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les **actions « C »** d'un montant de 162 647 597,83 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « I »** d'un montant de 43 529 712,67 euros au compte de capital.
- Pour les **actions « Z »** d'un montant de 16 978 309,32 euros au compte de capital

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices pour les actions C et I et lors de l'exercice précédent pour les actions Z.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le **22 avril 2024 à 11 heures**, chez COMGEST SA – 17 square Edouard VII – 75009 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
5. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe LEBEAU, pour une durée de quatre ans
6. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Caroline MILLOT, pour une durée de quatre ans
7. Non renouvellement d'un mandat d'administrateur
8. Renouvellement du mandat d'Administrateur de COMGEST SA et changement de représentant permanent, pour une durée de quatre ans
9. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 29 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 14 937 261,8626 actions au 30 décembre 2022, s'établissait à 14 375 801,3735 actions au 29 décembre 2023. A cette même date, l'actif net s'élevait à 3 801 849 724,27 euros contre 3 207 105 828,88 euros au terme de l'exercice antérieur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 29 décembre 2023 présente un solde négatif de 17 567 971,82 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

- Pour les Actions « C » :
D'imputer au compte de capital la somme de 16 186 435,32 euros.

- Pour les Actions « I » :
D'imputer au compte de capital la somme de à 903 885,13 euros.

- Pour les Actions « Z » :
D'imputer au compte de capital la somme de à 477 651,37 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 223 155 619,82 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 223 155 619,82 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- Pour les Actions « C »
D'affecter au compte de capital la somme de 162 647 597,83 euros.

- Pour les Actions « I »
D'affecter au compte de capital la somme de 43 529 712,67 euros.

- Pour les Actions « Z »
D'affecter au compte de capital la somme de 16 978 309,32 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I, Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire ratifie la décision prise par le conseil d'administration en date du 5 février 2024, par laquelle Monsieur Alexandre NARBONI a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François CANTON, et ce, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Monsieur Philippe LEBEAU dans son mandat d'Administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2027.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler Madame Caroline MILLOT dans son mandat d'Administrateur, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2027.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Yann GERAIN.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler COMGEST SA dans son mandat d'Administrateur pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2027.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Comgest Renaissance Europe C a progressé de +23,0% en 2023 contre une hausse de 15,8% pour son indice de comparaison le MSCI Europe. Les classes I et Z de Comgest Renaissance Europe ont affiché une hausse respective de +23,7% et +23,6% sur l'exercice sous revue.

L'indice MSCI Europe a fortement rebondi cette année, principalement grâce à ce qui ne s'est pas produit, plutôt qu'à ce qui s'est effectivement passé. La récession tant annoncée ne s'est finalement pas concrétisée en Europe et la crainte suscitée par le spectre de taux d'intérêt « plus élevés pendant plus longtemps » s'est dissipée, en particulier au cours des derniers mois de l'année. De fait, les marchés s'attendent désormais à ce que les taux baissent en 2024.

L'année ne fut pas pour autant un long fleuve tranquille. Nous avons en effet assisté à l'émergence d'un certain nombre de thèmes importants qui ont des répercussions sur le portefeuille. Le premier de ces thèmes est l'intelligence artificielle ('IA'), une technologie qui aura des conséquences considérables dont la plupart ne nous sont pas encore connues. Avec une technologie aussi embryonnaire et potentiellement transformatrice, il est impossible d'affirmer quoi que ce soit avec certitude. Nous estimons toutefois que les entreprises qui vendent des produits tangibles, qu'il s'agisse de sacs à main (Hermès), de chocolat haut de gamme (Lindt) ou de voitures de sport (Ferrari), sont moins susceptibles d'être impactées. Ces titres représentent plus de 70% du portefeuille. D'autres entreprises sont plus susceptibles d'en bénéficier, comme Accenture, qui accompagne ses clients en matière de conseil et de transformation, ou ASML, dont les machines sont nécessaires pour fabriquer des puces de plus en plus performantes. Les choses sont un peu moins claires pour nos participations dans les entreprises de logiciels et de données, pour lesquelles l'IA jouera un rôle très important, et leur capacité à utiliser efficacement cet outil sera donc essentielle si elles veulent en tirer parti et éviter d'être dépassées. Nous suivrons ce secteur avec attention. Un deuxième thème important concerne la Chine, où non seulement l'économie ralentit, mais où les obstacles politiques auxquels se heurtent les entreprises en portefeuille se multiplient. Le secteur de la santé a été au centre de l'attention récemment, avec une série d'appels d'offres basés sur le principe selon lequel « le gagnant remporte tout », qui a entraîné de fortes baisses de prix, en plus des mesures anticorruption qui ont porté préjudice aux prestataires du secteur hospitalier. Ceci a pénalisé un certain nombre de positions telles que Carl Zeiss Meditec, Sartorius Stedim Biotech et Straumann, bien que légèrement. Cela nous rappelle néanmoins que la prime de risque associée à la croissance chinoise augmente. La part de la Chine dans le chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille est inférieure à 10%.

La pandémie de Covid a créé de nombreuses distorsions dont les entreprises ressentent encore les effets. Certaines en ont profité à l'époque et souffrent aujourd'hui du retour à la normale. C'est notamment le cas de Sartorius Stedim Biotech, qui a été avantagée par la constitution de stocks chez ses clients lors des perturbations qui ont affecté la chaîne d'approvisionnement en 2021 et 2022, avant de pâtir du déstockage cette année. De même, Lonza a bénéficié de son activité liée aux vaccins contre le Covid, qui a pour l'essentiel disparu aujourd'hui. D'autres ont souffert à l'époque, mais profitent aujourd'hui de la reprise. C'est notamment le cas de Ryanair et Amadeus, qui voient toutes deux leurs marchés finaux se redresser tout en réalisant des gains substantiels de parts de marché.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'instabilité géopolitique croissante dans le monde. La guerre au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, bien qu'elle n'ait pas d'impact direct sur le portefeuille, a des répercussions générales sur les prix de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement. De même, la « guerre froide » en cours entre la Chine et l'Occident aura des conséquences notables, entre autres, sur le secteur technologique et sur la nécessité impérieuse d'une souveraineté technologique. ASML est selon nous une entreprise susceptible de bénéficier de cette thématique.

D'un point de vue fondamental, 2023 aura été une année particulièrement faste pour le portefeuille. Bien que les entreprises n'aient pas encore publié leurs résultats annuels, nous tablons sur une nouvelle année de croissance à deux chiffres des bénéfices, soutenue par une croissance organique des ventes supérieure à 10%.

Pour l'essentiel, il s'agit d'une croissance idiosyncratique. Novo Nordisk a revu ses prévisions à la hausse à trois reprises et s'attend maintenant à ce que ses ventes organiques annuelles affichent une croissance comprise entre 32 et 38% grâce au gigantesque succès de sa gamme d'analogues du GLP-1 dans les domaines du diabète et de l'obésité. Nous continuons de considérer que le potentiel à long terme de ces traitements est considérable, même avec l'arrivée de produits concurrents, grâce à l'élargissement de ses applications (notamment concernant les comorbidités telles que les maladies rénales ou l'insuffisance cardiaque) et aux progrès de son pipeline. Le marché de l'obésité, qui représente plus de 100 milliards de dollars, est une nouvelle opportunité pour l'entreprise.

Inditex a fortement progressé après avoir enregistré une nouvelle année remarquable en termes de croissance des ventes et de hausse des marges. Les avantages concurrentiels de l'entreprise n'ont jamais été aussi forts, grâce à des investissements constants dans les technologies et le développement durable. En 2023, par exemple, la société a déployé une nouvelle technologie d'étiquetage tissée dans le tissu pour accélérer le processus de passage en caisse. Elle a également étendu sa plateforme de vente de produits d'occasion à toute l'Europe.

Les entreprises du portefeuille dans le secteur technologique se sont bien redressées, sous l'impulsion d'ASML, leader dans le domaine de la lithographie. Le cycle des semi-conducteurs semble avoir atteint son point le plus bas et, bien que certaines commandes aient été différées, l'entreprise a confirmé ses objectifs pour 2025 et 2030 avec une forte croissance annuelle à deux chiffres du chiffre d'affaires. L'annonce du départ à la retraite de Peter Wennink, le PDG, et de Martin van den Brink, le directeur technique, marque d'importants changements à la tête de l'entreprise, mais compte tenu de la bonne visibilité des commandes et de la solidité de la feuille de route technologique à moyen terme, nous estimons que l'entreprise ne manquera pas d'atouts sous une nouvelle direction.

Comme chaque année, quelques entreprises ont affiché des résultats décevants et certaines positions récemment ajoutées au portefeuille (Sartorius Stedim Biotech, Carl Zeiss Meditec et Adyen) ont été confrontées à des difficultés. Ces trois entreprises ont certes connu un ralentissement de leur croissance, mais nous restons convaincus de la qualité de leur franchise et de leurs perspectives de croissance à long terme. Nous avons augmenté ces positions pour profiter de la faiblesse de leurs cours. Nous notons également le ralentissement du secteur du luxe, après trois années remarquables, ce qui nous a amenés à réduire notre position dans LVMH. En plus de ces mouvements, nous nous sommes renforcés sur Halma, Heineken, Experian et Sika, et nous avons réduit nos positions sur Ferrari, Jeronimo Martins et Novo Nordisk, principalement pour des raisons de valorisation. Nous avons cédé nos participations dans MTU et SimCorp.

Pour ce qui est des perspectives, nous restons prudemment optimistes. Les incertitudes, tant sur le front de la conjoncture économique que de la politique monétaire, ont entraîné une volatilité accrue sur les marchés au cours de ces dernières années. Les valorisations de nombreuses entreprises du portefeuille ont été impactées, touchant les plus hauts en 2021 puis les plus bas en 2022, avec une remontée partielle en 2023. Nous entendons conserver notre discipline en matière de valorisation, en profitant de la volatilité pour réduire nos positions en cas de hausse excessive et nous renforcer en cas de baisse. Alors que les effets secondaires de la pandémie de Covid s'estompent lentement, un constat s'impose : une fois de plus, les plus forts sont sortis renforcés de la crise. La plupart des entreprises du portefeuille ont accéléré leurs gains de parts de marché au cours des dernières années, en gérant mieux que leurs pairs les multiples difficultés rencontrées (inflation, perturbation de la chaîne d'approvisionnement, coût de la dette). L'expérience joue également un rôle : les entreprises du portefeuille ont en moyenne plus de 100 ans, cette crise n'est ni la première ni la pire qu'elles traversent. La croissance globale des bénéfices des entreprises du portefeuille est restée supérieure à celle du marché en 2023 et, si nos prévisions sont correctes, 2024 sera une nouvelle année de croissance des bénéfices à deux chiffres.

Comgest Renaissance Europe a fêté en 2023 sa 30ème année d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NOVO NORDISK AS		88 037 985,84
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)		71 986 805,92
CARL ZEISS MEDITEC AG	66 897 428,73	1 138 532,69
WOLTERS KLUWER	51 854 878,23	1 564 139,17
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG		44 875 830,25
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	34 253 961,62	4 922 804,66
ESSILORLUXOTTICA	3 267 277,55	32 763 267,86
HEINEKEN	24 437 987,48	10 862 583,92
ACCENTURE PLC - CL A	17 344 497,96	13 358 065,26
HALMA PLC	26 067 021,61	2 749 826,20

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par le gestionnaire financier après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPCVM gérés par les entités du groupe Comgest SA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

COMGEST RENAISSANCE EUROPE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com

INFORMATIONS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1^o du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 77,29%

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration. Son objectif est :

- de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et des pratiques de rémunération en ligne avec ses objectifs d'intégration des risques en matière de durabilité dans sa stratégie d'investissement ; et
- d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la réglementation applicable.

La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération ;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès de la Société de gestion.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2022/2023 (du 01/10/2022 au 30/09/2023) :

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	8 800 702	124
Rémunérations variables	8 275 524	124
Rémunération globale	17 076 226	124

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2022/2023 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	3 048 884	32
Rémunérations variables	4 199 921	32
Rémunération globale	7 248 805	32

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2022/2023 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 189 352	21
Rémunérations variables	2 641 026	21
Rémunération globale	4 830 378	21

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.

17, square Edouard VII 75009 Paris

Tél. : 01 44 94 19 00

e-mail : info@comgest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE

17, square Edouard VII
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COMGEST RENAISSANCE EUROPE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 08 février 2024,

TALENZ FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé électroniquement le 08/02/2024 par
Christophe Chareton



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale de la SICAV COMGEST RENAISSANCE EUROPE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris le 08 Février 2024,

TALENZ FIDORG AUDIT ILE DE FRANCE SAS

Christophe CHARETON
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé électroniquement le 08/02/2024 par
Christophe Chareton



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 601 853 042,71	3 110 725 093,15
Actions et valeurs assimilées	3 601 853 042,71	3 110 725 093,15
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 601 853 042,71	3 110 725 093,15
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	6 310 979,44	4 779 813,38
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 310 979,44	4 779 813,38
COMPTES FINANCIERS	216 818 517,75	115 962 477,99
Liquidités	216 818 517,75	115 962 477,99
TOTAL DE L'ACTIF	3 824 982 539,90	3 231 467 384,52

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 596 262 076,27	3 151 909 184,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	223 155 619,82	70 769 076,43
Résultat de l'exercice (a,b)	-17 567 971,82	-15 572 431,98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	3 801 849 724,27	3 207 105 828,88
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	23 132 815,63	24 361 555,64
Opérations de change à terme de devises		
Autres	23 132 815,63	24 361 555,64
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	3 824 982 539,90	3 231 467 384,52

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 643 006,24	62 703,92
Produits sur actions et valeurs assimilées	36 909 896,95	40 060 324,24
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	39 552 903,19	40 123 028,16
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		219 873,24
Autres charges financières		
TOTAL (2)		219 873,24
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	39 552 903,19	39 903 154,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	57 244 087,73	55 814 281,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-17 691 184,54	-15 911 126,77
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	123 212,72	338 694,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-17 567 971,82	-15 572 431,98

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013290947 - Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z : Taux de frais maximum de 1,30% TTC

FR0010913624 - Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

FR0000295230 - Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C : Taux de frais maximum de 1,75% TTC

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de *Swing Pricing*, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription/ rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de façon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	Capitalisation	Capitalisation
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 207 105 828,88	4 325 547 329,41
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	721 365 534,10	518 798 291,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-853 835 939,74	-722 281 543,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	230 081 675,53	180 261 235,39
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 078 757,67	-121 218 314,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-2 502 731,87	-4 773 822,17
Différences de change	6 497 148,40	17 846 038,67
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	517 908 151,18	-971 162 259,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 320 993 462,23	803 085 311,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-803 085 311,05	-1 774 247 570,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-17 691 184,54	-15 911 126,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 801 849 724,27	3 207 105 828,88

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							216 818 517,75	5,70
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	216 818 517,75	5,70								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	435 544 602,77	11,46	433 091 149,39	11,39	370 332 281,09	9,74	287 201 608,38	7,55
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances							251 713,81	0,01
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 174 159,79
	Souscriptions à recevoir	4 885 105,84
	Coupons et dividendes en espèces	251 713,81
TOTAL DES CRÉANCES		6 310 979,44
DETTES		
	Achats à règlement différé	3 473 835,54
	Rachats à payer	5 534 672,65
	Frais de gestion fixe	14 124 307,44
TOTAL DES DETTES		23 132 815,63
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 821 836,19

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C		
Actions souscrites durant l'exercice	1 598 425,5682	388 133 775,88
Actions rachetées durant l'exercice	-2 218 533,3524	-533 969 827,36
Solde net des souscriptions/rachats	-620 107,7842	-145 836 051,48
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 625 945,7089	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I		
Actions souscrites durant l'exercice	695 182,9374	180 370 119,73
Actions rachetées durant l'exercice	-1 015 896,2752	-263 808 239,44
Solde net des souscriptions/rachats	-320 713,3378	-83 438 119,71
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 668 035,4120	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z		
Actions souscrites durant l'exercice	609 002,7743	152 861 638,49
Actions rachetées durant l'exercice	-229 642,1414	-56 057 872,94
Solde net des souscriptions/rachats	379 360,6329	96 803 765,55
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 081 820,2526	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 45 437 120,83 1,75
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 8 825 025,09 1,25
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 2 729 175,01 1,30

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-17 567 971,82	-15 572 431,98
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-17 567 971,82	-15 572 431,98

	29/12/2023	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-16 186 435,32	-14 699 033,21
Total	-16 186 435,32	-14 699 033,21

	29/12/2023	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-903 885,13	-648 559,96
Total	-903 885,13	-648 559,96

	29/12/2023	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-477 651,37	-224 838,81
Total	-477 651,37	-224 838,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	223 155 619,82	70 769 076,43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	223 155 619,82	70 769 076,43

	29/12/2023	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	162 647 597,83	52 588 169,35
Total	162 647 597,83	52 588 169,35

	29/12/2023	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	43 529 712,67	14 827 162,32
Total	43 529 712,67	14 827 162,32

	29/12/2023	30/12/2022
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	16 978 309,32	3 353 744,76
Total	16 978 309,32	3 353 744,76

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	3 006 567 205,20	3 644 139 713,50	4 325 547 329,41	3 207 105 828,88	3 801 849 724,27
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C en EUR					
Actif net	2 097 463 998,74	2 661 617 868,37	3 228 863 891,54	2 381 796 952,83	2 769 082 178,04
Nombre de titres	11 543 708,2799	13 291 200,3308	11 968 462,7108	11 246 053,4931	10 625 945,7089
Valeur liquidative unitaire	181,69	200,25	269,78	211,78	260,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,41	10,29	25,32	4,67	15,30
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,65	-1,39	-2,11	-1,30	-1,52
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I en EUR					
Actif net	774 197 476,23	798 692 161,03	905 493 458,82	673 095 874,62	743 027 353,60
Nombre de titres	4 067 386,6850	3 788 382,5163	3 172 203,7591	2 988 748,7498	2 668 035,4120
Valeur liquidative unitaire	190,34	210,82	285,44	225,20	278,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,89	10,81	26,72	4,96	16,31
Capitalisation unitaire sur résultat	0,14	-0,52	-1,00	-0,21	-0,33
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z en EUR					
Actif net	134 905 730,23	183 829 684,10	191 189 979,05	152 213 001,43	289 740 192,63
Nombre de titres	735 539,9155	905 347,3994	695 798,4082	702 459,6197	1 081 820,2526
Valeur liquidative unitaire	183,41	203,04	274,77	216,68	267,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,49	10,41	25,73	4,77	15,69
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	-0,59	-1,08	-0,32	-0,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	332 713	61 272 426,08	1,61
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	586 907	58 009 887,88	1,53
NEMETSCHEK	EUR	771 605	60 555 560,40	1,59
TOTAL ALLEMAGNE			179 837 874,36	4,73
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	608 825	63 050 472,53	1,66
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	3 281 260	307 281 808,56	8,09
TOTAL DANEMARK			370 332 281,09	9,75
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 231 132	79 875 844,16	2,10
INDITEX	EUR	2 895 092	114 153 477,56	3,00
TOTAL ESPAGNE			194 029 321,72	5,10
FRANCE				
DASSAULT SYST.	EUR	2 814 635	124 505 379,23	3,28
ESSILORLUXOTTICA	EUR	967 053	175 616 824,80	4,62
HERMES INTERNATIONAL	EUR	40 582	77 868 741,60	2,04
L'OREAL	EUR	67 695	30 506 751,75	0,80
L'OREAL SA-PF	EUR	200 000	90 130 000,00	2,37
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	178 872	131 220 499,20	3,45
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	342 516	82 032 582,00	2,16
TOTAL FRANCE			711 880 778,58	18,72
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	587 114	186 506 290,44	4,91
EXPERIAN PLC	GBP	3 530 431	130 453 407,90	3,43
ICON PLC	USD	373 294	95 657 749,13	2,52
KINGSPAN GROUP	EUR	1 071 017	83 967 732,80	2,20
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	4 553 760	86 862 972,00	2,29
TOTAL IRLANDE			583 448 152,27	15,35
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	1 739 456	54 514 551,04	1,43
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	2 640 140	26 969 030,10	0,71
FERRARI NV	EUR	267 055	81 505 186,00	2,14
TOTAL ITALIE			162 988 767,14	4,28
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	66 900	78 045 540,00	2,05
ASML HOLDING NV	EUR	433 502	295 518 313,40	7,77
DAV CAM MIL - REGHS NPV	EUR	3 094 764	31 613 014,26	0,83
HEINEKEN	EUR	1 146 389	105 399 004,66	2,78
WOLTERS KLUWER	EUR	446 148	57 419 247,60	1,51
TOTAL PAYS-BAS			567 995 119,92	14,94
PORTUGAL				
JERONIMO MARTINS	EUR	3 824 689	88 120 834,56	2,32
TOTAL PORTUGAL			88 120 834,56	2,32

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
HALMA PLC	GBP	2 593 610	68 360 801,34	1,81
LINDE PLC	USD	412 534	153 380 563,20	4,03
TOTAL ROYAUME-UNI			221 741 364,54	5,84
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	3 389 503	88 387 399,14	2,32
TOTAL SUEDE			88 387 399,14	2,32
SUISSE				
ALCON INC	CHF	1 635 185	115 449 654,08	3,04
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	4 010	43 520 382,92	1,14
LONZA GROUP NOM.	CHF	158 949	60 471 400,77	1,60
SIKA AG-REG	CHF	280 693	82 634 908,14	2,17
STRAUMANN HOLDING	CHF	898 263	131 014 803,48	3,44
TOTAL SUISSE			433 091 149,39	11,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 601 853 042,71	94,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées			3 601 853 042,71	94,74
Créances			6 310 979,44	0,17
Dettes			-23 132 815,63	-0,61
Comptes financiers			216 818 517,75	5,70
Actif net			3 801 849 724,27	100,00

Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE I	EUR	2 668 035,4120	278,49
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z	EUR	1 081 820,2526	267,82
Action COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	EUR	10 625 945,7089	260,59

7. ANNEXE(S)

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

COMGEST RENAISSANCE EUROPE I

COMGEST S.A.

FR0010913624

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Le produit est investi à hauteur de 75% en titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA). Le produit pourra être exposé à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de l'Union Européenne. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographiques, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Europe.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 10% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

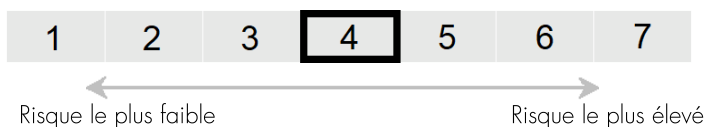
Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 060 EUR	2 870 EUR
	Rendement annuel moyen	-69,4 %	-22,1 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 890 EUR	8 520 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,1 %	-3,1 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 900 EUR	15 690 EUR
	Rendement annuel moyen	9,0 %	9,4 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 780 EUR	21 630 EUR
	Rendement annuel moyen	47,8 %	16,7 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2021 et Janvier 2023.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Août 2017 et Août 2022.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Décembre 2016 et Décembre 2021.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	142 EUR	1 142 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	1,4 %	1,5 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.0% avant déduction des coûts et de 9.4% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	135 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 10 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

COMGEST RENAISSANCE EUROPE Z

COMGEST S.A.

FR0013290947

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Le produit est investi à hauteur de 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le produit pourra être exposé à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de l'Union Européenne. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Europe.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 10% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 070 EUR	2 870 EUR
	Rendement annuel moyen	-69,3 %	-22,1 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 730 EUR	9 080 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,7 %	-1,9 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 680 EUR	15 420 EUR
	Rendement annuel moyen	6,8 %	9,1 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 470 EUR	21 150 EUR
	Rendement annuel moyen	44,7 %	16,2 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit entre Décembre 2021 et Août 2023 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit entre Septembre 2013 et Septembre 2018 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit entre Décembre 2016 et Décembre 2021 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	344 EUR	1 364 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	3,5 %	2,0 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.1% avant déduction des coûts et de 9.1% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez avoir à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels	200 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	137 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 5 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

COMGEST RENAISSANCE EUROPE P

COMGEST S.A.

FR001400BE07

Initiateur : Comgest S.A., société du groupe Comgest - www.comgest.com

Appelez le: 01 44 94 19 00 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Comgest S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Comgest S.A. est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de publication: 21 septembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type Ce véhicule d'investissement est une société d'investissement à capital variable (SICAV) conforme à la Directive européenne 2014/91/UE.

Durée 99 ans.

Objectifs L'objectif de gestion est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers européens. Le produit est investi à hauteur de 75% en titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA). Le produit pourra être exposé à hauteur de 20% en titres de créance négociables, instruments monétaires, obligations et titres d'Etat orientés sur les marchés boursiers des pays de l'Union Européenne. Il pourra investir dans des instruments dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change. Ce produit est géré de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition géographique, sectorielles ou de capitalisation boursière (grandes, moyennes, petites) ni contrainte relative à un indice. Le fonds n'est pas géré par rapport à un indice, cependant sa performance peut être, à titre purement informatif et a posteriori, comparée à la performance du MSCI Europe.

Investisseurs de détail visés Ce fonds est destiné à tous types d'investisseurs (investisseur de détail, professionnel ou contrepartie éligible) ayant une connaissance de base des instruments financiers, pouvant prendre une décision en connaissance de cause sur la base du prospectus du fonds et capables de supporter la perte de leur investissement dans la mesure où ce fonds ne fait pas l'objet d'une garantie. Ce fonds convient aux investisseurs dont l'objectif principal est la croissance de leur investissement sur le long terme (au-delà de 5 ans)

SFDR Le fonds a été classifié comme un fonds « Article 8 » en vertu du Règlement UE Sustainable Finance Disclosure (« SFDR »), c'est-à-dire un fonds qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il s'engage à avoir une proportion minimale de 10% d'investissements durables qui contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Affectation des sommes distribuables Capitalisation du résultat net et des plus-values réalisées.

Dépositaire CACEIS Bank

Information concernant le produit Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite auprès de Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France ou à l'adresse électronique suivante: info@comgest.com.

Les informations relatives aux autres catégories d'actions existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de Comgest S.A. et sur son site internet: www.comgest.com.

Les détails de la Politique de Rémunération actuelle de Comgest S.A. sont disponibles à l'adresse suivante: www.comgest.com. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce fonds est classé dans la classe de risque 4 sur 7. Le risque de pertes potentielles liées à ses futurs résultats se situe à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou, en cas d'historique de performance insuffisant, d'une catégorie d'actions ou un d'indice de référence comparable, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses.

Période de détention recommandée: 5 Exemple d'investissement: 10 000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 070 EUR	2 870 EUR
	Rendement annuel moyen	-69,3 %	-22,1 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 830 EUR	8 450 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,7 %	-3,3 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 820 EUR	15 120 EUR
	Rendement annuel moyen	8,2 %	8,6 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 670 EUR	20 840 EUR
	Rendement annuel moyen	46,7 %	15,8 %

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit entre Décembre 2021 et Janvier 2023 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit entre Août 2017 et Août 2022 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit entre Décembre 2016 et Décembre 2021 pour un investissement dans le produit lui-même ou simulé au moyen d'un indice de référence ou d'un proxy dans le cas de données historiques insuffisantes.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si COMGEST S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Comgest S.A.. En cas de défaillance de Comgest S.A. les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	217 EUR	1 709 EUR
Incidence sur le rendement annuel*	2,2 %	2,4 %

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent chaque année votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, il montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11.0% avant déduction des coûts et de 8.6% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.10% de la valeur de votre investissement par an. Cette classe ayant été récemment créée, le chiffre indiqué ici est une estimation des coûts.	210 EUR
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Pas de commission liée aux résultats.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Un mécanisme de plafonnement des rachats "Gates" peut être mis en oeuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'informations sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique "Mécanisme de plafonnement des rachats Gates" du prospectus et l'article 8 des statuts, disponible sur le site internet: www.comgest.com.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficulté dans la compréhension et/ou la souscription du produit, n'hésitez pas à nous contacter: Comgest S.A. - 17, square Edouard VII - 75009 Paris - France - www.comgest.com - info@comgest.com

Autres informations pertinentes


Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées au cours des 0 dernières années et scénarios de performance précédents: www.comgest.com

Politique et rapports ESG: <https://www.comgest.com/fr/fr/professionnel/notre-metier/esg>

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

	Dénomination du produit : Comgest Renaissance Europe	Identifiant d'entité juridique : 9695002493FX1L4OLC85
<p>Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.</p>	Caractéristiques environnementales et/ou sociales	
<p>La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.</p>	Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Non
	<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,31% d'investissements durables
	<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables
	Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?	
<p>Les indicateurs de durabilité permettent d'évaluer la manière dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.</p>	<p>Les caractéristiques environnementales ou sociales de la SICAV ont été atteintes en ciblant et en investissant dans des sociétés ayant une qualité ESG globale positive.</p> <p>Afin de faciliter la sélection des sociétés dotées d'une qualité ESG globale positive la Société de gestion a effectué une Analyse ESG du marché pour identifier et exclure les sociétés présentant les critères ESG les plus faibles de l'univers investissable. Cela s'est traduit par une réduction de l'univers investissable d'au moins de 20 %. Cette analyse ESG a été appliquée à au moins 90 % des sociétés détenues en portefeuille.</p> <p>De plus, tout au long de la période de référence, la Société de gestion a également appliqué une politique d'exclusion afin d'exclure tout investissement dans : (i) les entreprises présentant des caractéristiques sociales négatives, notamment les entreprises qui (a) fabriquent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes</p>	

biologiques/chimiques, de l'uranium appauvri, des armes nucléaires, du phosphore blanc, des fragments non détectables et des lasers aveuglants (> 0 % du chiffre d'affaires), (b) fabriquent et/ou distribuent des armes conventionnelles (>10 % du chiffre d'affaires), (c) sont impliquées dans la fabrication et/ou la distribution directes de tabac (> 5 % du chiffre d'affaires), et (d) commettent de graves violations du Pacte mondial des Nations unies et ne présentent aucune perspective d'amélioration ; et (ii) les entreprises présentant des caractéristiques environnementales négatives, notamment les exploitants de mines de charbon thermique (>0 % du chiffre d'affaires) et les producteurs d'électricité dont le bouquet énergétique comprenant du charbon dépasse des seuils relatifs ou absolus définis (et dont la production ou le chiffre d'affaires basé sur le charbon était égal ou supérieur à 20 % ou les producteurs d'électricité dont la capacité existante basée sur le charbon était égale ou supérieure à 5 GW), sans stratégie de sortie du charbon.

Concernant les investissements durables, vous trouverez ci-dessous la liste des objectifs environnementaux (énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 202/852) et la liste des objectifs sociaux auxquels ont contribué les investissements durables de la SICAV :

1. Objectifs environnementaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :

- (i) l'atténuation du changement climatique, et
- (ii) Transition vers une économie circulaire.

2. Objectifs sociaux :

La SICAV a investi dans des entreprises considérées comme un investissement durable qui contribuent à un ou plusieurs des objectifs sociaux suivants :

- (i) la promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux, et
- (ii) une communauté inclusive et durable.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité

A fin décembre 2023, la SICAV a atteint les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues, y compris :

- (i) au moins 100 % des sociétés détenues en portefeuille avaient une note ESG dans la tranche supérieure de 80 % des notes attribuées aux sociétés analysées par la Société de gestion;
- (ii) aucune des sociétés détenues en portefeuille n'était impliquée dans des activités exclues ; et
- (iii) 34,31% des actifs sont considérés, de l'avis de la Société de gestion, comme des investissements durables.


Le respect des politiques d'exclusion fait l'objet de contrôle avant et après investissement et les listes d'exclusion sont mises à jour chaque trimestre.

		<p>● ...et par rapport aux périodes précédentes ?</p>
		<p>La performance des indicateurs de durabilité concernant les points (i) et (ii) a été similaire à celle du rapport de la période précédente se clôturant à fin décembre 2022, avec une même application des politiques d'exclusion et de l'Analyse ESG.</p> <p>La proportion d'investissements durables sur la période a légèrement augmenté (34,31%) par rapport à la période précédente (33,47%).</p>
		<p>● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?</p>
		<p>La SICAV a investi 34,31% de ces actifs dans des investissements durables qui ont contribué à des objectifs environnementaux ou sociaux listés ci-dessus.</p> <p>Description de la manière dont les investissements durables ont contribué aux objectifs d'investissements durables</p> <p>La contribution des investissements durables aux objectifs environnementaux et/ou sociaux énumérés ci-dessus est mesurée par la Société de gestion à l'aide d'une analyse exclusive.</p> <p>Pour les objectifs sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités commerciales qui contribuent à un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD n° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 16)¹. <p>Pour les objectifs environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au moins 25 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques éligibles à la taxinomie. - au moins 5 % du chiffre d'affaires de la société détenue en portefeuille est généré par des activités économiques potentiellement² alignées sur la taxinomie.
		<p>● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisées n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?</p> <p>Une évaluation a été effectuée pour veiller à ce que les investissements identifiés comme contribuant à un ou plusieurs des objectifs environnementaux et/ou sociaux ci-dessus ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs.</p> <p>Pour ce faire, la Société de gestion a assuré l'évaluation et le suivi des 14 indicateurs obligatoires des principales incidences négatives (« PAIS ») et, dans la mesure du possible, des indicateurs facultatifs pertinents mentionnés à l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR (UE 2022/1288). Elle a également cherché à s'assurer que ces investissements étaient conformes aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p>
		<p><i>Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?</i></p>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives de décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

¹ ODD 2 – Éliminer la faim, ODD 3 – Bonne santé et bien-être, ODD 4 – Éducation de qualité, ODD 6 – Eau propre et assainissement, ODD 7 – Énergie propre et abordable, ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 9 – Industrie, Innovation et Infrastructure, ODD 11 – Villes et communautés durables, ODD 12 – Consommation et production responsables et ODD 16 – Paix, Justice et Institutions solides.

² Cette évaluation est basée sur des estimations et ne s'appuie pas sur des données communiquées par l'entreprise.

	<p>Les 14 principaux indicateurs d'incidence négative obligatoires ont été examinés par la Société de gestion dans le cadre de son évaluation des investissements durables. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est également appuyée sur une évaluation qualitative en utilisant des informations provenant directement de l'entreprise ou de ses propres recherches lorsque des données quantitatives n'étaient pas disponibles.</p> <p>Pour les investissements durables appartenant à des secteurs considérés comme matériels, la Société de gestion a également évalué certains indicateurs facultatifs pertinents afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.</p> <p><i>Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?</i> Description détaillée :</p>
	<p>Pour s'assurer que les investissements durables étaient en conformité avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les "Principes directeurs"), la Société de gestion a examiné et a évalué les résultats obtenus de la revue des PAIs 10 (Violations des Principes directeurs) et 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des Principes directeurs) afin de s'assurer que les investissements durables de la SICAV n'avaient pas violés les Principes directeurs des Nations Unies au cours de la période de référence et qu'ils avaient mis en place des processus et des mécanismes de conformité pour aider à respecter les Principes directeurs. En l'absence de données, les équipes d'investissement ont procédé à leur propre évaluation qualitative en examinant des informations supplémentaires, notamment les politiques et procédures des sociétés concernées, les controverses signalées par des fournisseurs tiers, l'adhésion des sociétés concernées au Pacte mondial des Nations Unies ou les rapports des ONG.</p>
	<p>La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.</p> <p>Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.</p>
	<p>Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?</p>
	<p>La SICAV a pris en compte les principaux impacts négatifs ("PAI") sur les facteurs de durabilité en évaluant et en surveillant les 14 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs (PAIs) mentionnés à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288. La Société de gestion a utilisé des données externes lorsqu'elles étaient disponibles et s'est appuyée sur des informations provenant directement de l'entreprise ou sur ses propres recherches et connaissances de l'industrie ou du secteur concerné pour évaluer les 14 principaux impacts négatifs obligatoires.</p> <p>L'équipe d'investissement a examiné et a pris en considération les 14 indicateurs obligatoires du PAI. Les analystes ESG et les analystes d'entreprise ont mené des activités d'engagement auprès des entreprises en portefeuille afin de les encourager à améliorer la divulgation d'information sur le climat et afin qu'elles établissent une feuille de route fiable</p>

pour les objectifs « net zéro ». En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, les principaux émetteurs du portefeuille sont des entreprises actives dans des secteurs à fortes émissions et dont les émissions sont donc inhérentes à leurs activités. L'équipe d'investissement continuera à suivre leurs progrès.

En ce qui concerne la biodiversité et l'eau, la couverture des données et la divulgation d'information des entreprises restent faibles. La Société de gestion est en train de déployer une méthodologie pour mieux évaluer l'impact des entreprises en portefeuille sur la biodiversité, ce qui l'aidera à mieux définir les mesures d'atténuation à mettre en œuvre. Pour le PAI 9, la Société de gestion a mené des activités d'engagements avec certains principaux contributeurs, soit directement, soit par le biais d'engagement collaboratif.

Aucune des entreprises en portefeuille n'enfreint les Principes directeurs, et elles ont mis en place des processus et des mécanismes afin de se conformer à ces Principes directeurs.

La Société de gestion concentrera ses activités d'engagement sur les thèmes de l'écart de rémunération entre hommes et femmes et la mixité au sein des organes de gouvernance.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Novo Nordisk A/S Class B	Pharma/Santé	8,28%	Danemark
ASML Holding NV	Technologie	7,76%	Pays Bas
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Conso. Cyclique	5,18%	France
EssilorLuxottica SA	Pharma/Santé	5,00%	France
Accenture Plc Class A	Technologie	4,63%	Irlande
Straumann Holding AG	Pharma/Santé	3,49%	Suisse
Linde plc	Produits De Base	3,46%	Royaume-Uni
Alcon AG	Pharma/Santé	3,37%	Suisse
Dassault Systemes SA	Technologie	3,15%	France
Heineken NV	Conso. Non Cyclique	3,02%	Pays-Bas
Experian PLC	Industrie	2,90%	Royaume-Uni

Les investissements ci-dessus représentent la plus grande partie des investissements effectués au cours de la période couverte par le rapport périodique, et sont calculés à intervalles appropriés afin d'être représentatifs de cette période.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :





Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements durables à fin décembre représentait 34,31% et incluait 17,29% d'investissement durable ayant un objectif social et 17,02% d'investissement durable ayant un objectif environnemental. Veuillez-voir ci-dessous la ventilation pour chacun des objectifs environnementaux et sociaux.

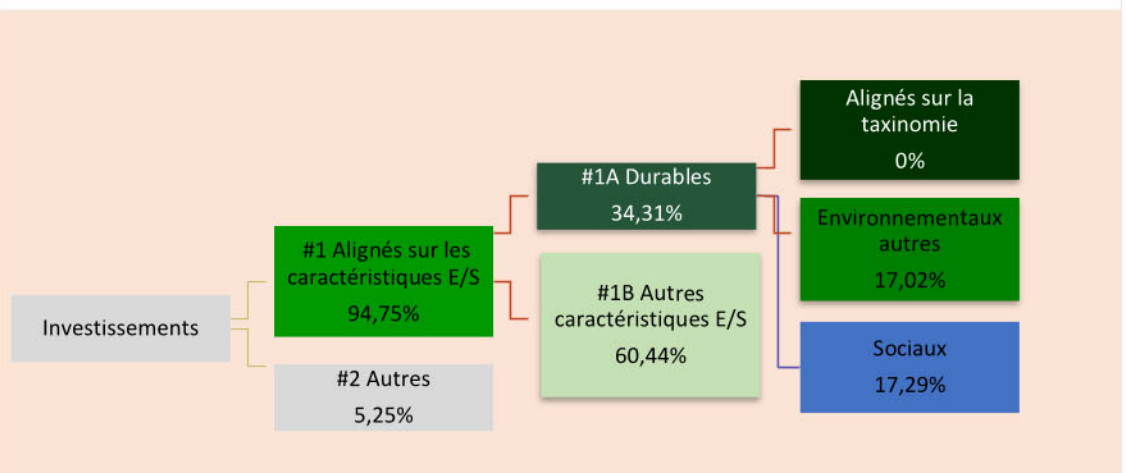
Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852	
Objectifs environnementaux	%
L'atténuation du changement climatique	5,98%
L'atténuation du changement climatique & la transition vers une économie circulaire	11,05

Ventilation de la proportion d'investissements pour chacun des objectifs sociaux listés ci-dessus	
Objectifs sociaux	%
La promotion de niveaux de vie adéquats et le bien-être des utilisateurs finaux	13,86%
Une communauté inclusive et durable	3,43%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

A fin décembre 2023, 94,75 % des actifs de la SICAV étaient alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues et étaient utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV. Cela incluait 34,31% d'investissements durables. 5,25 % des actifs (les investissements restants) de la SICAV n'étaient pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Répartition par secteur

Secteur	% d'actifs
Pharma/Santé	30,07%
Technologie	19,35%
Conso. Cyclique	14,36%
Industrie	11,76%
Conso. Non Cyclique	10,95%
Produits de base	6,21%
Liquidités	5,25%
Services Financiers	2,05%

Données à fin décembre 2023. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

Répartition par sous-industrie

Sous-industrie	% d'actifs
Fournitures Médicales	9,32%
Produits Pharmaceutiques	8,08%
Matériaux et équipements semi-conducteurs	7,77%
Vêtements, accessoires et produits de luxe	7,11%
Outils et Services Appliqués aux Sciences Biologiques	6,26%
Liquidités	5,25%
Équipements Médicaux	4,97%
Services de Recherche et Conseil	4,94%
Conseils Liés aux Technologies de l'Information et Autres Services	4,91%
Logiciels d'Application	4,87%
Produits pour l'industrie du Bâtiment	4,53%
Gaz Industriels	4,03%
Produits de Soins Personnels	3,17%
Vente au détail de Vêtements	3,00%
Brasseurs	2,77%
Vente au Détail de Produits Alimentaires	2,32%
Compagnies aériennes de passagers	2,28%
Produits Chimiques Spécialisés	2,17%
Constructeurs Automobiles	2,14%
Hotels, centres de villégiature et compagnies de croisière	2,10%
Services de traitement des transactions et des paiements	2,05%
Equipements et instruments électroniques	1,80%
Distillateurs et Négociants de Vins	1,54%
Distribution de Produits de Santé	1,43%
Aliments et Viandes Conditionnés	1,14%

Données à fin décembre 2023. En raison des arrondis, la somme des chiffres peut ne pas être égale à 100 %.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.



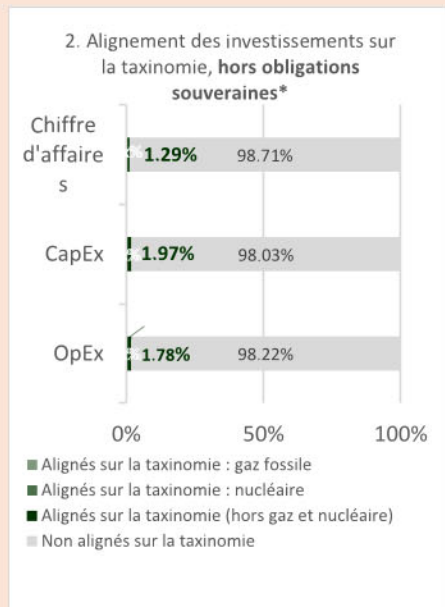
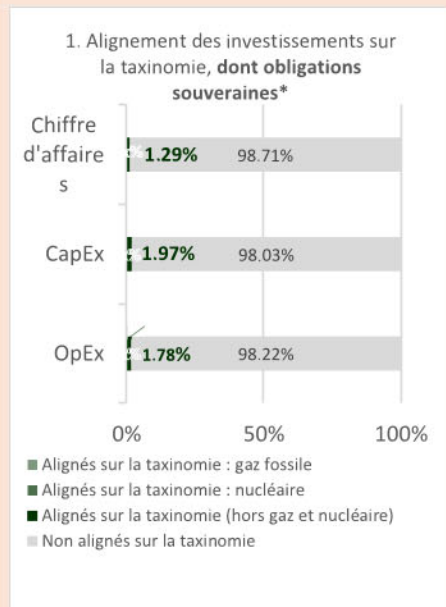
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le pourcentage d'investissements de la SICAV alignés sur la Taxinomie de l'UE (en prenant en compte le chiffre d'affaires des entreprises en question) est de 1,29 % de l'actif net de la SICAV.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le pourcentage d'investissements dans des activités habilitantes ou transitoires est de 0 % de l'actif net de la SICAV.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE représentait 17,02% de l'actif net à fin décembre. La Société de gestion a évalué l'éligibilité à la taxinomie et l'alignement potentiel sur la taxinomie des investissements durables ayant un objectif environnemental et estime que ces sociétés font preuve d'une progression positive vers l'alignement sur la taxinomie et contribuent aux objectifs environnementaux identifiés.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social représentait 17,29% de l'actif net à fin décembre 2023.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

A fin décembre 2023, la SICAV détenait des liquidités aux fins de respecter des engagements de trésorerie à court terme.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Plusieurs actions ont été menées afin d'atteindre les caractéristiques E/S au cours de la période de référence.

Activités d'engagement :

Entretenir des relations actives avec les sociétés en portefeuille constitue un aspect essentiel de notre processus d'investissement.

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, 8 activités d'engagement ont été menées avec 7 entreprises présentes dans le portefeuille, afin de les aider à améliorer leurs pratiques ESG. 50% de l'activité d'engagement concerne des problématiques environnementales, 12,5% des problématiques de gouvernance et 37,5% des problématiques ESG.

Exercice des droits de vote :

La Société de gestion exerce son droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille conformément à des valeurs de bonne gouvernance et à des principes de vote qui ont été définis à l'aune des réglementations, des normes du secteur et des bonnes pratiques. La société de gestion a pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, chaque fois que cela est techniquement possible.

Au cours de la période de référence, la société de gestion a voté à l'ensemble des assemblées générales tenues par les sociétés détenues en portefeuille.

Répartition des votes	%
Votes « Pour »	84,8 %
Votes « Contre »	13,9%
Abstention ou Refus de voter	1,1 %
Autres ⁴	0,2%
Votes en accord avec la direction	85,4 %
Votes contre la direction	14,6 %

⁴ Vote en réponse aux options de vote sur la fréquence

RAPPORT ARTICLE 29

Informations issues des dispositions
de l'article 29 de la loi relative à
l'énergie et au climat du
8 novembre 2019

**COMGEST
RENAISSANCE
EUROPE**

31 décembre 2023



SOMMAIRE

I. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	3
A) Un objectif quantitatif à horizon 2030	3
B) Les méthodologies	4
C) Quantification des résultats	5
D) Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	11
E) Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement et sortie des hydrocarbures	12
F) Eventuelles actions de suivi des résultats et changements intervenus	13
G) Fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	13
II. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	14
A) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	14
B) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	14
C) Indicateur d'empreinte biodiversité	15
III. DÉMARCHÉ DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LA GESTION DES RISQUES	16
A) Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	16
B) Une description des risques principaux, dont les risques climatiques et liés à la biodiversité	18
C) Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	22
D) Plan d'action visant à réduire l'exposition aux principaux risques ESG	22
E) Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG	23
F) Indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	24

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et de son décret d'application n° 2021-663 du 21 mai 2021, Comgest S.A. (ci-après dénommée « Comgest » ou la « Société » ou « l'Entité ») établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière d'investissement responsable applicable à la SICAV Comgest Renaissance Europe (ci-après le « Portefeuille »).

Comgest est une filiale de Comgest Global Investors SAS (« CGI »), société holding du Groupe Comgest. Le Groupe Comgest (ci-après le « Groupe Comgest » ou « Groupe ») comprend six sociétés de gestion : Comgest S.A. (Paris), Comgest Far East Ltd (Hong Kong), Comgest Asset Management International Ltd (Dublin), Comgest Asset Management Japan Ltd (Tokyo), Comgest Singapore Pte Ltd (Singapour) et Comgest US LLC (Boston).

La période couverte par ce rapport débute au 1er janvier 2023 et s'achève au 31 décembre 2023.

I. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Portefeuille investissant dans des sociétés européennes, et pas uniquement françaises, ce présent rapport ne décrit pas l'alignement du Portefeuille à la stratégie nationale bas-carbone.

A. UN OBJECTIF QUANTITATIF À HORIZON 2030

Le Groupe Comgest est devenu signataire de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)¹ au premier trimestre 2022 et a soumis ses objectifs climatiques à la NZAMI en mars 2023. Au cours de l'année 2023, nous avons décliné les objectifs du Groupe à l'échelle de l'Entité Comgest S.A. et défini un objectif pour le Portefeuille. Nous avons choisi d'exprimer notre objectif par une mesure d'augmentation de température.

INDICATEUR	IMPLIED TEMPERATURE RISE (ITR)
Type	Augmentation de la température implicite
Scénario de référence	Trajectoire de limitation de l'augmentation de la température à 2°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle ² . Plus d'informations concernant les budgets carbone utilisés et la modélisation de la trajectoire sont disponibles dans la section I B.
Année de référence	Début 2020
Détail	L'ITR permet de mesurer l'alignement du Portefeuille avec les objectifs mondiaux de limitation de température, en utilisant des indicateurs prévisionnels.
Objectifs long terme	Limitation de l'augmentation de la température du Portefeuille nettement en dessous de 2°C.
Objectifs 2030	2,12°C considérant une réduction linéaire de la température du Portefeuille pour limiter celle-ci à 2°C en 2050.
L'utilisation de l'indicateur et aide à la décision	<p>L'ITR n'est pas utilisé directement dans la construction des différents portefeuilles de Comgest S.A. et son utilisation n'a pas vocation à changer la stratégie et l'objectif d'investissement de ces portefeuilles.</p> <p>Nous avons développé une stratégie climat à l'échelle du Groupe Comgest qui guide l'intégration des risques et opportunités liés au climat dans notre processus d'investissement, l'élaboration de notre approche concernant les secteurs fortement émetteurs tels que celui des énergies fossiles ainsi que nos processus d'engagement et de plaidoyer sur le thème du climat. De plus amples détails sont disponibles dans notre politique d'investissement responsable (annexe II portant sur notre politique climat).</p>

¹ <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

² MSCI a développé début 2024 les trajectoires et budgets carbone associés pour une limitation de la température à 1,5°C. Ces données pourront être utilisées dans les prochains rapports.

B. LES MÉTHODOLOGIES

1. Implied Temperature Rise (ITR)

L'Implied Temperature Rise (ITR) est une méthodologie externe développée par MSCI ESG Research. Plus de détails sur la méthodologie et le calcul de l'ITR à la fois à l'échelle d'une entreprise et d'un portefeuille sont disponibles sur le site internet du prestataire³. La méthodologie considère les émissions de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues en Portefeuille.

Le point de départ de cette méthodologie est le budget carbone mondial à ne pas dépasser pour limiter le réchauffement climatique à 2°C⁴. Cette méthodologie considère que ce budget équivaut à 1 491 Gt CO₂e au 1^{er} janvier 2021. Ce budget est mis à jour régulièrement. Une fois ce budget mondial 2°C établi, il s'agit de déterminer une trajectoire de réduction des émissions alignée avec la consommation de ce budget. Pour ce faire, MSCI ESG Research a modélisé une trajectoire mondiale unique en s'appuyant sur les budgets carbone et niveaux d'émissions indiqués dans le Rapport 2020 du Programme pour l'environnement de l'ONU sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions⁵, et un objectif net-zéro en 2070 pour limiter le réchauffement à 2°C tel que précisé dans le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement planétaire de 1,5°C⁶.

A travers trois étapes clés, la méthodologie détermine la part du budget carbone 2°C mondial alloué au Portefeuille et détermine si le Portefeuille va dépasser (« overshoot ») ou rester sous (« undershoot ») son budget alloué.

- **Etape 1** : le budget carbone 2°C de chaque entreprise détenue en Portefeuille est déterminé. Ces budgets sont comparés aux émissions projetées de chaque entreprise, jusqu'en 2070, considérant les éventuels objectifs de réduction d'émissions que ces dernières ont établis. Cette comparaison permet de déterminer leur niveau d'overshoot et d'undershoot.
- **Etape 2** : les ratios de budgets carbone 2°C et la proportion d'overshoot et d'undershoot alloués au Portefeuille sont déterminés en fonction de la part de détention de chaque entreprise. Le facteur d'attribution utilisé est l'Entreprise Value Including Cash (EVIC).
- **Etape 3** : les ratios de budgets carbone et proportions d'overshoot et d'undershoot agrégés du Portefeuille sont convertis en degré d'élévation d'augmentation de la température en utilisant l'approche Transient Climate Response to Cumulative Emissions (TCRE) développée par le GIEC. Le facteur utilisé est 0,000545°C de réchauffement par Gt CO₂. Autrement dit, chaque Gt CO₂e émise, dépassant le budget carbone 2°C, impliquerait un réchauffement planétaire supplémentaire de 0,000545°C.

En résumé, la formule utilisée est :

$$ITR = 2^{\circ}C + \text{ratio d'overshoot ou d'undershoot du Portefeuille} * \text{Budget carbone mondial } 2^{\circ}C * \text{facteur TCRE}$$

$$\text{Où Budget carbone } 2^{\circ}C = 1\,491 \text{ Gt CO}_2\text{e et Facteur TCRE} = 0,000545^{\circ}C / \text{Gt CO}_2$$

2. Principales limites des méthodologies

L'une des principales limites de l'ITR est que la méthodologie porte sur les objectifs de décarbonation des entreprises détenues. Ainsi, pour atteindre une réduction effective des émissions carbone dans l'économie réelle, il faudra que les entreprises atteignent leurs objectifs. De plus, comme pour tout indicateur agrégé au niveau du Portefeuille, le résultat dépend étroitement de la composition du Portefeuille. Ainsi, un changement de l'ITR du Portefeuille n'est pas nécessairement uniquement lié à de nouveaux objectifs de décarbonation des entreprises détenues, mais peut être lié à un changement de composition du Portefeuille (entrée et sortie de titres, changement dans le poids des entreprises détenues).

³ <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/net-zero-solutions/IMPLIED-TEMPERATURE-RISE>

⁴ MSCI est en train de développer les trajectoires et budgets carbone associés pour une limitation de la température à 1,5°C. Ces données pourront être utilisées dans les prochains rapports. Cette section de la méthodologie sera mise à jour en conséquence.

⁵ <https://www.unep.org/fr/emissions-gap-report-2020>

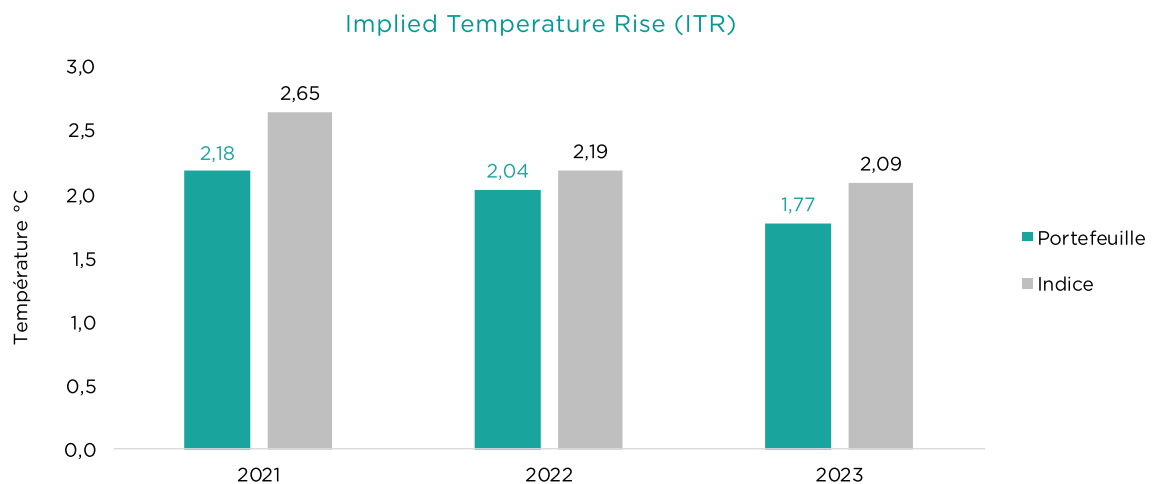
⁶ https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf, page 12, section C.

C. QUANTIFICATION DES RÉSULTATS

1. Implied Temperature Rise (ITR)

L'ITR du Portefeuille au 31 décembre 2023 est de 1,77°C. En d'autres termes, si l'ensemble de l'économie avait le même niveau de dépassement de son budget carbone que celui du Portefeuille, l'augmentation de la température mondiale serait de 1,77°C d'ici la fin du siècle, et donc alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, comme défini dans la section I B, le calcul de l'ITR intègre les émissions projetées des entreprises détenues et considère les objectifs de réduction d'émissions de ces dernières à la date du calcul de l'ITR. Ainsi, pour aligner le Portefeuille avec ces objectifs une des actions clés à mener sera d'encourager les entreprises à établir (ou mettre à jour) leurs objectifs de décarbonation.

L'ITR, basé sur des éléments prévisionnels (émissions projetées jusqu'en 2070) est avant tout un outil d'aide à la décision et non une mesure précise du niveau de contribution du Portefeuille au réchauffement climatique. Avec ces précautions en tête, l'analyse des ITR des entreprises les moins alignées est néanmoins utile pour nous permettre de définir les cibles prioritaires d'engagement, définies dans la section I D.



Sources :

- Portefeuille 2021 et indice de référence (MSCI Europe) : MSCI, 31/12/2021 - Taux de couverture : 95,86 % (hors cash et investissements dans des fonds) – Taux de couverture de l'indice de référence : 99,87%.
- Portefeuille 2022 et indice de référence (MSCI Europe) : MSCI, 31/12/2022 - Taux de couverture : 97,67 % (hors cash et investissements dans des fonds). - Taux de couverture de l'indice de référence : 99,85%.
- Portefeuille 2023 et indice de référence (MSCI Europe) : MSCI, 31/12/2023- Taux de couverture : 100,00% (hors cash et investissements dans des fonds) – Taux de couverture de l'indice de référence : 99,43%.

LES 5 ENTREPRISES DÉTENUES LES MOINS ALIGNÉES DU PORTEFEUILLE

Entreprise	ITR (en °C)	Secteur
Linde	4,27	Gaz industriels
Sika	2,87	Produits chimiques spécialisés
Lindt & Sprüngli	2,62	Aliments conditionnés
Halma	2,58	Equipements et instruments électroniques
Carl Zeiss Meditec	2,47	Equipements médicaux

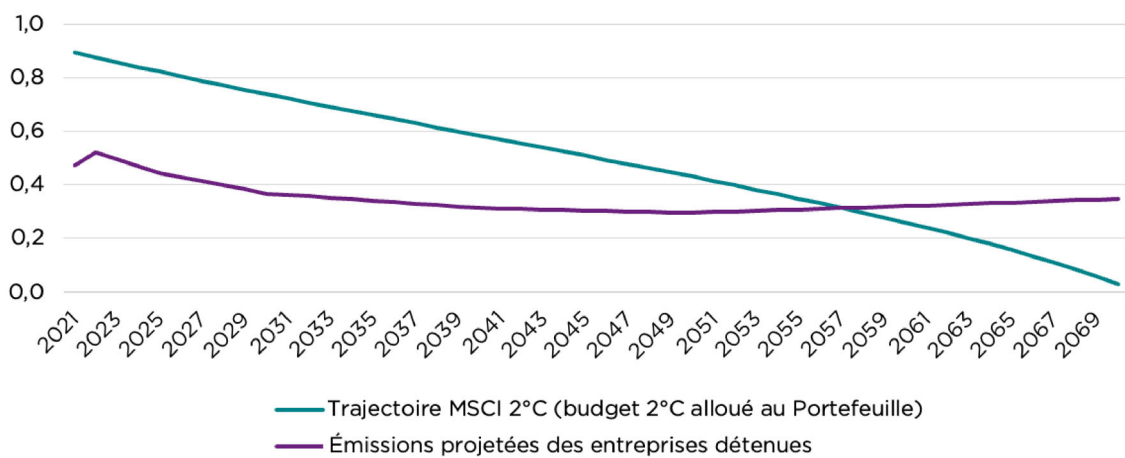
Source : MSCI, 31/12/2023

2. Trajectoire et budget carbone du Portefeuille

Comme détaillé dans la section I B, la méthodologie de l'ITR détermine la part du budget carbone 2°C mondial allouée au Portefeuille et la compare aux émissions projetées des entreprises détenues pour déterminer si le portefeuille va dépasser (« overshoot ») ou non (« undershoot ») son budget.

Si l'ITR du Portefeuille au 31 décembre 2023 est de 1,77°C en considérant des émissions projetées jusqu'en 2070, le graphique ci-dessous permet de suivre plus précisément l'évolution de la consommation du budget carbone alloué. Ainsi, nous pouvons estimer qu'en 2058, les émissions projetées annuelles des entreprises détenues commenceront à dépasser le budget carbone annuel alloué au Portefeuille. Il est donc important de faire de l'engagement avec les entreprises pour qu'elles continuent de développer des objectifs de décarbonation au-delà de cet horizon.

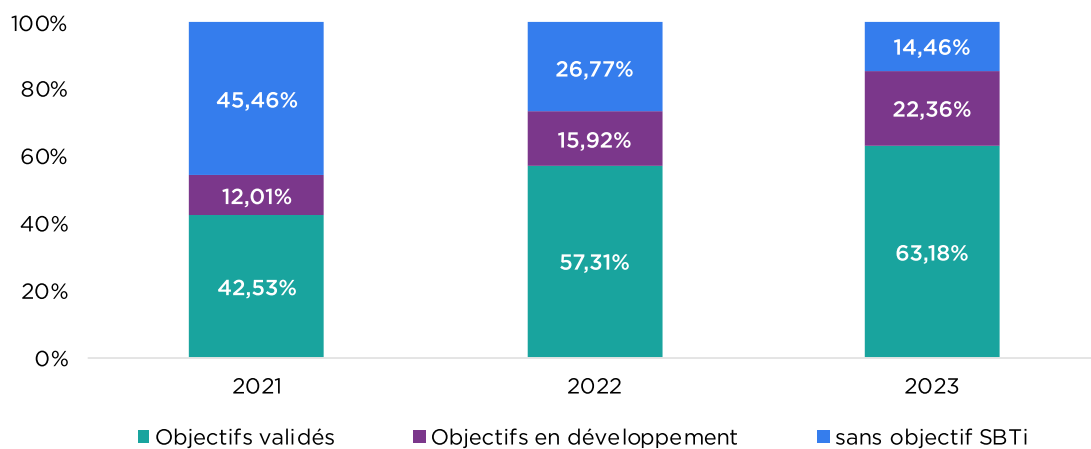
Evolution du budget carbone et émissions projetées



Source : Comgest, Calculé avec des données MSCI, Portefeuille au 31/12/2023.
Taux de couverture du Portefeuille : 100,00 % (hors cash et investissement dans des fonds).

3. Taux de couverture SBTi

Taux de couverture SBTi



Source : SBTi, données au 31/12 de l'année correspondante. Taux de couverture : 100 % (hors cash et investissement dans des fonds).

Le taux de couverture SBTi calcule la proportion du Portefeuille investie dans des entreprises ayant des objectifs de décarbonation approuvés par la Science Based Target initiative (SBTi). Au 31 décembre 2023, 18 entreprises représentant 63,18% du poids du Portefeuille (hors cash et investissements dans des fonds) avaient des objectifs validés par la SBTi. Neuf entreprises représentant 22,36% du poids du Portefeuille étaient en train de développer leurs objectifs. Nous planifions de suivre le progrès que ces entreprises réalisent par rapport à ces objectifs validés et d'encourager les entreprises qui n'ont pas encore d'objectif à en fixer.

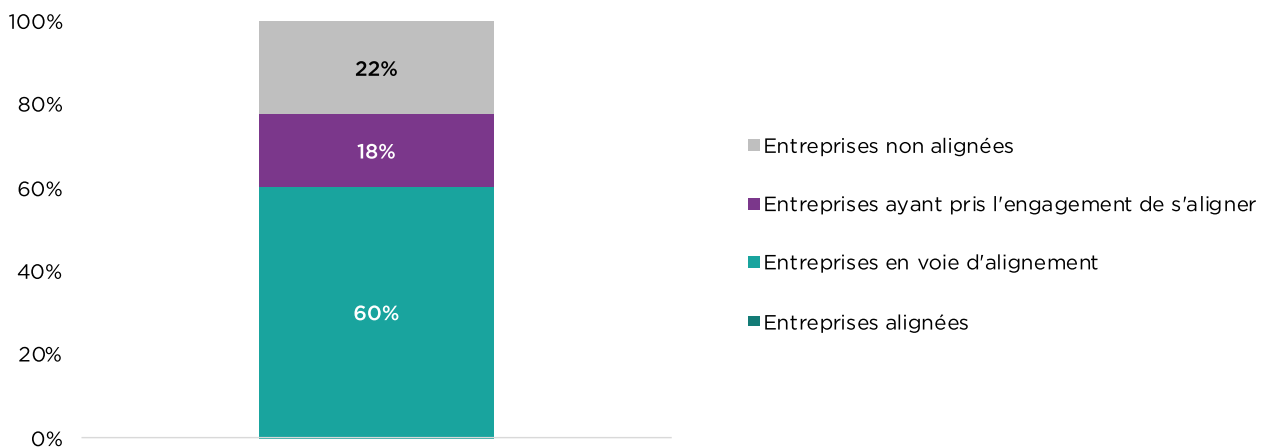
4. Taux de couverture NZIF

Le taux de couverture NZIF calcule la proportion du Portefeuille investie dans des entreprises classées comme : atteignant un objectif net zéro, alignées avec une trajectoire net zéro, développant leur alignement avec une trajectoire net zéro, ayant pris un engagement d'alignement net zéro, non alignées suivant les critères du Net Zero Investment Framework (NZIF).

Nous avons pris en compte les éléments suivants lors de la définition de notre objectif de couverture du portefeuille.

- Classification de la société : Nous appliquons les six critères d'alignement obligatoires du NZIF pour évaluer les catégories d'alignement des entreprises.
- Source des données : Nous faisons appel à plusieurs sources pour évaluer les performances à l'aune de chaque critère du NZIF. Ces sources sont notamment les suivantes : SBTi, CDP, Climate Action 100+ et MSCI. Nos analystes ESG passent en revue les catégories d'alignement des entreprises.
- Agrégation : Nous avons agrégé les données en fonction du poids respectif des sociétés détenues.

Taux de couverture NZIF

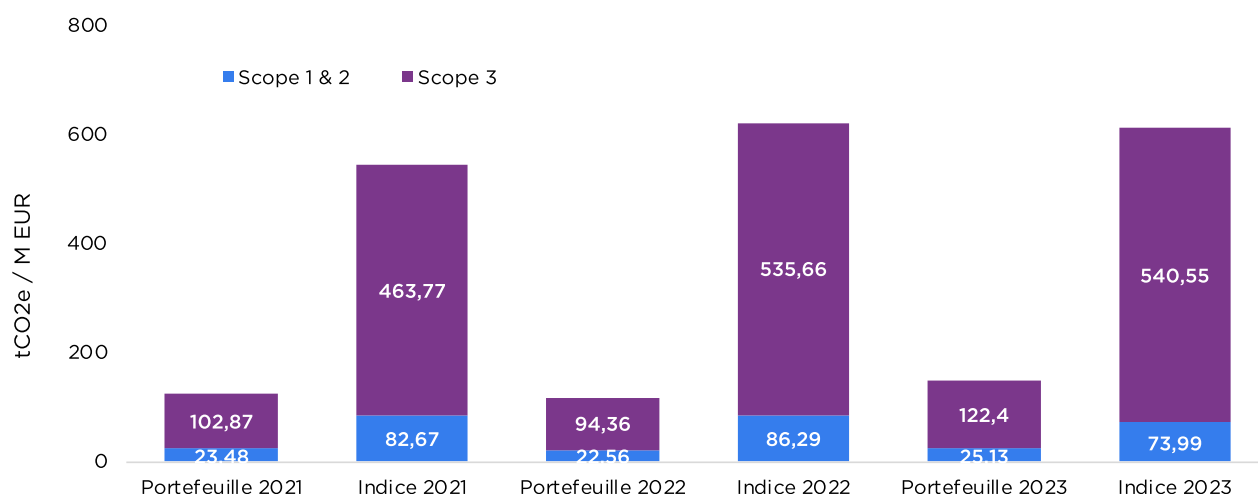


Source : Comgest, Taux de couverture : 100 % (hors cash et investissement dans des fonds).

5. L'empreinte carbone du Portefeuille

Si l'ITR et le taux de couverture SBTi et NZIF du Portefeuille se concentrent principalement sur les émissions projetées des entreprises, l'empreinte carbone permet de mesurer les émissions passées liées au Portefeuille. Au 31 décembre 2023, le Portefeuille présentait une empreinte carbone, sur les scopes 1,2 et 3, inférieure de 76% à celle de son indice de référence.

Carbon to value (scope 1, 2 et 3)



Sources :

- Portefeuille 2021 et indice de référence (MSCI Europe) : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2021 - Taux de couverture : 95,86% - Taux de couverture de l'indice de référence : 99,87%.
- Portefeuille 2022 et indice de référence (MSCI Europe) : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2022 - Taux de couverture : 100% - Taux de couverture de l'indice de référence : 100%.
- Portefeuille 2023 et indice de référence (MSCI Europe) : Calculé avec MSCI Analytics, 31/12/2023 - Taux de couverture : 100% - Taux de couverture de l'indice de référence : 100%.

L'empreinte carbone estime la part des émissions de gaz à effet de serre de scope 1, 2 et 3 des entreprises détenues, attribuable au Portefeuille, par million d'euros investi. Le facteur d'allocation utilisé est l'EVIC.

A noter que toutes les précautions s'imposent dans ce genre de calcul, avec notamment une part importante de données estimées.

	Scope 1						Scope 2					
	Emissions publiées			Emissions estimées			Emissions publiées			Emissions estimées		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Portefeuille	87,47 %	99,13%	95,11%	12,53 %	0,87%	4,89%	80,29 %	99,13%	91,76%	19,71 %	0,87%	8,24%
Indice de référence	94,17 %	95,32%	94,36%	5,83 %	4,68%	5,64%	88,25 %	94,33%	90,10%	11,75 %	5,67%	9,90%

Source : MSCI. L'indice de référence est MSCI Europe. **Toutes les émissions de scope 3 sont estimées.**

Il convient également de préciser qu'un objectif de réduction de l'empreinte carbone du Portefeuille n'est pas fixé a priori, mais résulte plutôt du processus d'investissement de Comgest. Ainsi, il existe des variations importantes dans la pondération relative des secteurs du Portefeuille vis-à-vis de l'indice de référence, et les titres choisis peuvent avoir une intensité carbone plus faible que celle des entreprises de leurs secteurs respectifs.

L'analyse d'attribution de la performance relative de l'empreinte carbone du Portefeuille par rapport à son indice, ici de 76%, permet de comprendre dans quelle mesure cette performance est liée à un effet d'« allocation sectorielle » ou à un effet de « sélection de titres ». Cette analyse, détaillée dans le tableau ci-dessous, montre notamment un rôle important de l'effet d'« allocation sectorielle » qui représente un « gain » de 34% sur un total de 76%. En effet, le Portefeuille ne compte notamment pas d'entreprises du secteur de l'énergie. L'analyse d'attribution détaille également l'effet de « sélection de titres » qui contribue à hauteur de 42%. Par exemple, Sika, entreprise suisse opérant dans le secteur de la chimie, avec une intensité carbone inférieure aux entreprises de son secteur, permet de maximiser cet effet de « sélection de titres ».

Secteurs	Empreinte carbone (tCO ₂ e/M EUR)		Analyse d'attribution		
	Portefeuille	Indice de référence	Allocation sectorielle	Sélection de titres	Effet total
Télécommunications		86,45	-2,66%	0,00%	-2,66%
Consommation discrétionnaire	154,17	619,89	-0,04%	11,49%	-0,04%
Biens de consommation de base	197,46	279,00	0,00%	1,53%	0,00%
Energie		3 085,32	23,05%	0,00%	23,05%
Services financiers	26,15	68,14	-14,06%	0,15%	-14,06%
Santé	60,17	78,15	14,34%	0,93%	14,34%
Industrie	311,58	797,21	1,06%	9,81%	1,06%
Technologies de l'information	79,35	127,26	10,41%	1,59%	10,41%
Matériaux	409,04	1 911,95	1,46%	16,03%	1,46%
Immobilier		24,23	-0,87%	0,00%	-0,87%
Services aux collectivités		850,25	1,66%	0,00%	1,66%
Empreinte carbone du Portefeuille et de l'indice (tCO ₂ e par million EUR investi)	147,53	614,54	34,35%	41,52%	75,87%

Source : Comgest avec données fournies par MSCI, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) au 31/12/2023, scope 1, 2 et 3.

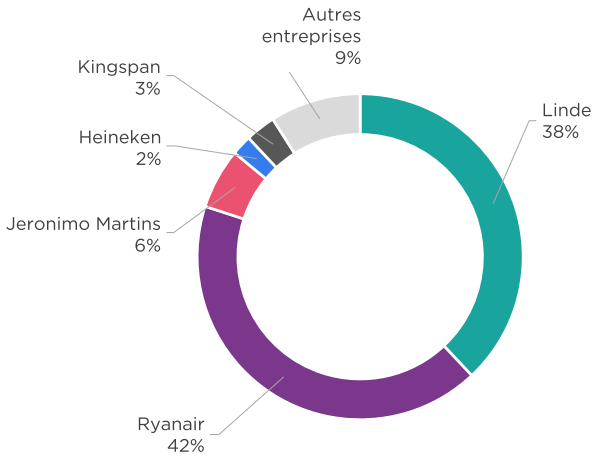
Composition sectorielle du Portefeuille et de l'indice de référence

Secteurs	Portefeuille	Indice de référence	Ecart
Télécommunications	0,00%	3,09%	-3,09%
Consommation discrétionnaire	15,16%	10,61%	4,55%
Biens de consommation de base	11,56%	11,55%	0,01%
Energie	0,00%	5,73%	-5,73%
Services financiers	2,17%	17,98%	-15,82%
Santé	31,74%	15,30%	16,43%
Industrie	12,41%	15,97%	-3,56%
Technologies de l'information	20,42%	7,29%	13,12%
Matériaux	6,55%	7,24%	-0,69%
Immobilier	0,00%	0,90%	-0,90%
Services aux collectivités	0,00%	4,32%	-4,32%

Source : Comgest, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) au 31/12/2023.

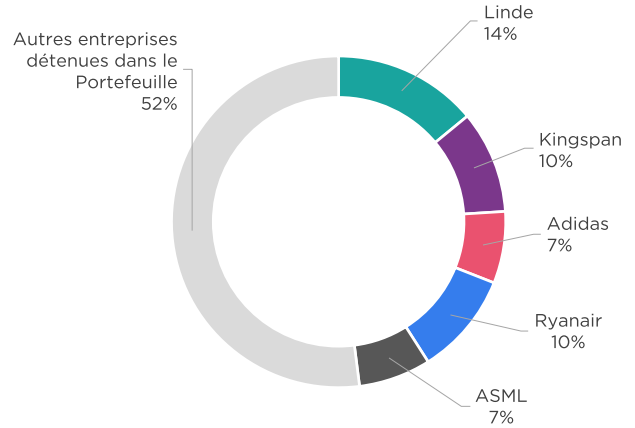
Enfin, l'empreinte carbone permet de déterminer quelles sont les sociétés les plus émettrices et d'identifier les cibles de nos engagements à venir avec les entreprises que nous détenons.

Les 5 entreprises les plus contributrices aux émissions financées du Portefeuille (scope 1 et 2)



Source : Comgest, MSCI, au 31/12/2023. Le facteur d'attribution pour calculer les émissions financées est l'EVIC.

Les 5 entreprises les plus contributrices aux émissions financées du Portefeuille (scope 1, 2 et 3)



Source : MSCI, au 31/12/2023. Le facteur d'attribution pour calculer les émissions financées est l'EVIC.

6. Risques climatiques

En complément de l'analyse de l'impact de nos investissements sur le climat et le développement de notre stratégie climat pour le réduire, nous envisageons d'évaluer également les risques climatiques dans nos processus d'investissement. Ces risques sont détaillés dans la section III de ce rapport.

D. LE RÔLE ET L'USAGE DE L'ÉVALUATION DANS LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Comme précisé dans la section I.A relative à nos objectifs climatiques, nous avons développé une stratégie climat à l'échelle du Groupe Comgest. Cette dernière articule notamment notre approche d'engagement sur le thème du climat.

Parmi les entreprises les plus émettrices, nous avons notamment réalisé des engagements avec :

Entreprise	Objectif SBTi	Classification NZIF	Détails
Ryanair	en développement	Entreprise ayant pris l'engagement de s'aligner (« Committed to aligning »)	Nous avons entrepris un engagement avec Ryanair au premier trimestre 2023. La rencontre portait sur les objectifs climatiques de l'entreprise ainsi que sur son approvisionnement en SAF (carburants durables d'avion). Ryanair est l'une des entreprises les plus contributrices aux émissions financées de l'Entité, ainsi qu'à sa Climate VaR. Nous avons examiné en détail le type de SAF que l'entreprise prévoit d'utiliser ainsi que les problématiques rencontrées (coût, disponibilité, rythme d'adoption, etc.). La pression réglementaire visant à accélérer la mise en place des SAF ainsi que les difficultés d'approvisionnement sont les deux raisons principales qui poussent l'entreprise à se saisir du sujet. En définitive, l'accès aux SAF sera un facteur clés de succès pour la réussite de l'entreprise et de sa gestion des coûts. L'entreprise a notamment lancé son centre de recherche dédié à la l'aviation durable en collaboration avec le Trinity College de Dublin, pour l'aider à atteindre son objectif de faire fonctionner 12,5% de ses vols avec des SAF d'ici 2030.

De plus, nous avons participé avec d'autres investisseurs aux campagnes du CDP : la campagne SBT et la Non-Disclosure Campaign.

Campagne	Précisions	Résultats
Non-Disclosure Campaign	<p>Depuis cinq ans, le Groupe Comgest participe à la « CDP Non-Disclosure Campaign », campagne d'engagement collaboratif qui encourage les entreprises à publier des informations davantage standardisées sur l'environnement pour permettre une meilleure comparaison.</p> <p>Nous avons piloté, à l'échelle du Groupe Comgest, l'engagement avec 31 entreprises en leur demandant de soumettre les questionnaires du CDP sur le changement climatique, l'eau et/ou les ressources forestières (Rôle : lead). Une entreprise parmi ces 31 était détenue dans le Portefeuille.</p>	<p>Au total, 20 % des entreprises engagées dans la campagne du CDP pour lutter contre l'absence de publication en 2023 ont répondu à au moins un questionnaire du CDP (climat, eau ou forêt). Selon le CDP, les entreprises engagées dans la campagne étaient 2,2 fois plus susceptibles de publier des informations si des investisseurs les incitaient à le faire.</p> <p>Sur les 31 entreprises approchées par le Groupe Comgest, 5 ont répondu à au moins un questionnaire du CDP. L'entreprise détenue dans le Portefeuille a considéré une réponse au questionnaire Eau mais n'a finalement pas soumis de réponse cette année.</p>
SBT Campaign	<p>Le Groupe Comgest a renouvelé sa participation à la campagne du CDP pour fixer des objectifs fondés sur la science*, une initiative d'engagement collaboratif visant à accélérer l'adoption par les entreprises d'objectifs climatiques fondés sur la science.</p> <p>* CDP est l'un des partenaires fondateurs de l'initiative Science-Based Targets (SBTi).</p>	<p>Au total, 9% des sociétés engagées dans la campagne 2022-2023 du CDP ont rejoint l'initiative SBTi⁷.</p>

⁷ Plus d'informations sont disponibles dans le rapport de progrès disponible [ici](#).

En tant qu'investisseur actif, nous nous sommes fixés pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales des sociétés dans lesquelles nous investissons, lorsque cela est techniquement possible. Nous sommes attentifs aux résolutions portant sur le climat et soutenons de façon générale les résolutions exigeant une plus grande transparence sur les risques et objectifs climatiques des entreprises. Nous sommes également favorables à la généralisation de « Say on Climate » exigeants. Nous sommes convaincus que le mécanisme du « Say on Climate » renforcera le dialogue entre les investisseurs et les entreprises sur les enjeux climatiques tout en renforçant l'accès à une information climatique de qualité. Les « Say on Climate » nous permettront d'analyser les objectifs climatiques des entreprises dans lesquelles nous investissons et de juger si ces derniers sont alignés avec notre propre stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris et notre engagement net zéro.

En 2023, aucune résolution portant sur le climat n'a été présentée en assemblée générale pour les entreprises détenues dans le Portefeuille. Nous continuerons à suivre ces résolutions et intégrerons, dans nos futurs rapports, l'orientation de nos votes sur ces dernières.

E. CHANGEMENTS INTERVENUS AU SEIN DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET SORTIE DES HYDROCARBURES

Au cours de l'exercice 2023, nous n'avons pas réalisé de changements dans notre politique de sortie du charbon thermique. Cette politique continue de s'appliquer à l'ensemble des encours gérés par Comgest.

Nous avons publié notre politique relative au changement climatique en juin 2023. Cette dernière inclut le positionnement du Groupe Comgest vis-à-vis du secteur des énergies fossiles et décrit l'analyse trimestrielle faite de l'exposition des portefeuilles aux entreprises actives dans la production de pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel, ainsi que dans l'expansion des capacités pétrolières et gazières.

	Politique d'exclusion appliquée au Portefeuille ⁹	Seuils d'exclusion définis dans la politique d'exclusion	Exposition réelle
Charbon thermique			
Extraction	Oui	La politique exclut l'ensemble des entreprises générant un revenu de l'exploitation des mines de charbon thermique (seuil à 0 % du chiffre d'affaires).	0,00 %
Production d'électricité	Oui	La politique exclut les entreprises impliquées dans la production d'électricité dont le mix énergétique exposé au charbon dépasse un seuil de 20 % de la capacité installée ou du chiffre d'affaires. Ces seuils réduits annuellement s'alignent sur un calendrier de sortie prévue en 2030 pour les pays développés.	0,00 %
Pétrole et gaz			
Extraction conventionnelle	Non	N/A	0,00 %
Extraction non-conventionnelle	Non	N/A	0,00 %
Distribution	Non	N/A	0,00%
Production d'électricité	Non	N/A	0,00 %
Services associés (raffinage, trading, transport/pipeline, équipements dédiés)	Non	N/A	0,00%

Source : Calculé avec MSCI Analytics, Portefeuille au 31/12/2023, hors cash et investissement dans des fonds.

⁸ Le « Say on Climate » est un mécanisme qui prévoit un vote consultatif en assemblée générale sur la stratégie climat des entreprises. Pour plus d'informations voir notamment la [tribune](#) du Forum pour l'Investissement Responsable dont Comgest est signataire.

⁹ <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/politique-responsible-investment.pdf>

F. EVENTUELLES ACTIONS DE SUIVI DES RÉSULTATS ET CHANGEMENTS INTERVENUS

Ces derniers mois, nos équipes se sont concentrées sur :

- La déclinaison des objectifs climatiques du Groupe Comgest vers l'Entité Comgest S.A. ;
- La publication de notre Politique relative au changement climatique disponible en annexe II de notre Politique d'investissement responsable ;
- La poursuite de l'analyse de la donnée climat disponible ;
- La formation des équipes sur les enjeux climatiques et les concepts d'alignement net zéro ; et
- Le développement d'outils internes et l'intégration d'outils externes pour suivre les indicateurs climat.

G. FRÉQUENCE DE L'ÉVALUATION, LES DATES PRÉVISIONNELLES DE MISE À JOUR ET LES FACTEURS D'ÉVOLUTION PERTINENTS RETENUS

En tant que membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, le Groupe Comgest s'engage à publier annuellement à partir de 2024 ses avancées sur son plan d'actions climat dans un format aligné avec les recommandations de la TCFD¹⁰.

¹⁰ Comgest soutient depuis décembre 2017 la Task Force on Climate-Related Disclosures, un groupe de travail sur les informations financières liées au climat.

II. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

A. RESPECT DES OBJECTIFS FIGURANT DANS LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ADOPTÉE LE 5 JUIN 1992

Le Groupe Comgest réfléchit actuellement à une stratégie d'alignement avec les objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique (conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments, partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques).

Comme première étape, le Groupe Comgest a publié en juin 2023 une Politique relative à la déforestation¹¹. Cette politique s'applique à l'ensemble des encours du Groupe dont ce Portefeuille. Elle détaille comment les risques ESG liés à la déforestation, pour les entreprises impliquées dans la production et la distribution de matières premières agricoles, sont évalués. La politique décrit également l'approche d'engagement et de plaidoyer employée par le Groupe Comgest sur ce sujet.

En 2024, Comgest a l'intention d'établir une politique globale sur la nature couvrant à la fois la biodiversité et la déforestation.

B. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION DES PRINCIPALES PRESSIONS ET IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

L'[IPBES](#)¹² a identifié cinq pressions majeures qui affectent la nature et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale, détaillées ci-dessous :

- Changement d'usage des terres et mers et destruction des habitats ;
- Surexploitation des ressources ;
- Changement climatique ;
- Pollutions ; et
- Espèces exotiques envahissantes.

En 2023, nous avons développé une méthodologie d'évaluation interne pour mesurer l'impact et la dépendance de nos entreprises détenues vis-à-vis de la nature et mis au point un système de classification (très élevé, élevé, moyen, faible et très faible) en utilisant les données d'ENCORE¹³ pour la dépendance et les données de SBTN¹⁴ pour l'évaluation de l'impact. Ces mesures supplémentaires aident les analystes ESG à mieux évaluer l'impact et la dépendance de nos entreprises en matière de biodiversité. Les entreprises identifiées comme ayant une exposition matérielle aux risques liés à la biodiversité peuvent faire l'objet d'un engagement individuel ou d'engagements collaboratifs.

Cette analyse interne nous permet de réaliser une évaluation de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES. Comgest continuera à travailler sur son analyse interne en 2024 et sur l'identification des entreprises à haut risque qui devront faire l'objet d'un engagement prioritaire.

Par ailleurs, le Groupe Comgest met en œuvre une politique d'engagement et la biodiversité est l'un des thèmes suivi pour l'engagement collaboratif dans l'ensemble des portefeuilles de Comgest. Nous engageons donc le dialogue avec certaines parties prenantes particulièrement concernées par la perte de biodiversité. En 2023, nous avons participé à différents engagements collaboratifs en lien avec la biodiversité : la campagne de transparence du CDP sur l'eau et la forêt, une initiative sur l'utilisation des produits chimiques et une initiative sur la déforestation au Brésil avec les pouvoirs publics.

¹¹ Annexe III de la [Politique d'investissement responsable de Comgest](#)

¹² Intergovernmental Science - Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.

¹³ Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure

¹⁴ Science Based Targets Network

C. INDICATEUR D'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

L'empreinte environnementale, indicateur développé par Trucost, estime la part du ratio des coûts annuels liés aux émissions de gaz à effet de serre, à la consommation d'eau, aux déchets, à la pollution de l'air, des sols et de l'eau, ainsi qu'aux ressources naturelles consommées par les entreprises détenues, par million d'euros investi.

Le modèle de Trucost repose sur une approche par les coûts pour permettre une comparaison entre les différents impacts. En d'autres termes, Trucost applique une valeur monétaire à chaque impact environnemental, fournissant ainsi une mesure globale commune pour évaluer les entreprises et les portefeuilles. Dans ce modèle, Trucost s'attache à quantifier ces coûts environnementaux pour les impacts directs des entreprises mais également leurs impacts indirects liés aux activités de leurs chaînes d'approvisionnement, jusqu'à l'extraction de matières premières. La difficulté que représente le suivi des impacts tout au long des chaînes de valeur est traitée avec l'utilisation du modèle Trucost EEIO (« Environmentally Extended Input Output »¹⁵).

Trucost utilise de multiples sources pour obtenir les données. Quand l'entreprise ne fournit pas les données pour calculer son empreinte environnementale, Trucost s'appuie sur un modèle qui permet de faire des estimations.

	Total	GES ¹⁶	Eau	Déchets	Polluants terrestres et aquatiques	Polluants atmosphériques	Utilisation des ressources naturelles	Couverture
Portefeuille	0,68 %	0,25 %	0,23 %	0,03 %	0,07 %	0,09 %	0,01 %	100,00 %
Indice de référence	1,52 %	0,66 %	0,39 %	0,06 %	0,10 %	0,21 %	0,10 %	99,59 %

Source : Trucost, 31/12/2023. Portefeuille (hors cash) et indice de référence (MSCI Europe).

L'empreinte environnementale du Portefeuille étant plus faible que celle de son indice, cet écart montre que le Portefeuille contribue dans une moindre mesure à l'érosion de la biodiversité.

¹⁵ De plus amples informations sur ce modèle sont disponibles dans le document méthodologique disponible sur le site internet du [fournisseur](#)

¹⁶ Gaz à effet de serre

III. DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (« ESG ») DANS LA GESTION DES RISQUES

A. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION, DE PRIORISATION ET DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Identification et processus d'intégration des risques ESG

Comgest est convaincu que l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement peut permettre d'obtenir de meilleurs résultats. Le risque en matière de durabilité s'entend comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement. Ces incidences négatives potentielles (financières, juridiques ou de réputation) peuvent résulter de l'impact (ou de l'impact perçu) d'une entreprise sur l'environnement naturel (l'air, l'eau ou le sol), sur les parties prenantes de l'entreprise (telles que les employés, les clients et les communautés locales) ou de ses défaillances dans sa structure de gestion (par exemple, mauvaise conduite, corruption, prise en compte insuffisante des droits des actionnaires ou non-conformité fiscale). Les entreprises dans lesquelles nos portefeuilles investissent peuvent être exposées à des risques de durabilité. La fréquence et l'importance de ces risques varient selon les secteurs et les zones géographiques. Par exemple :

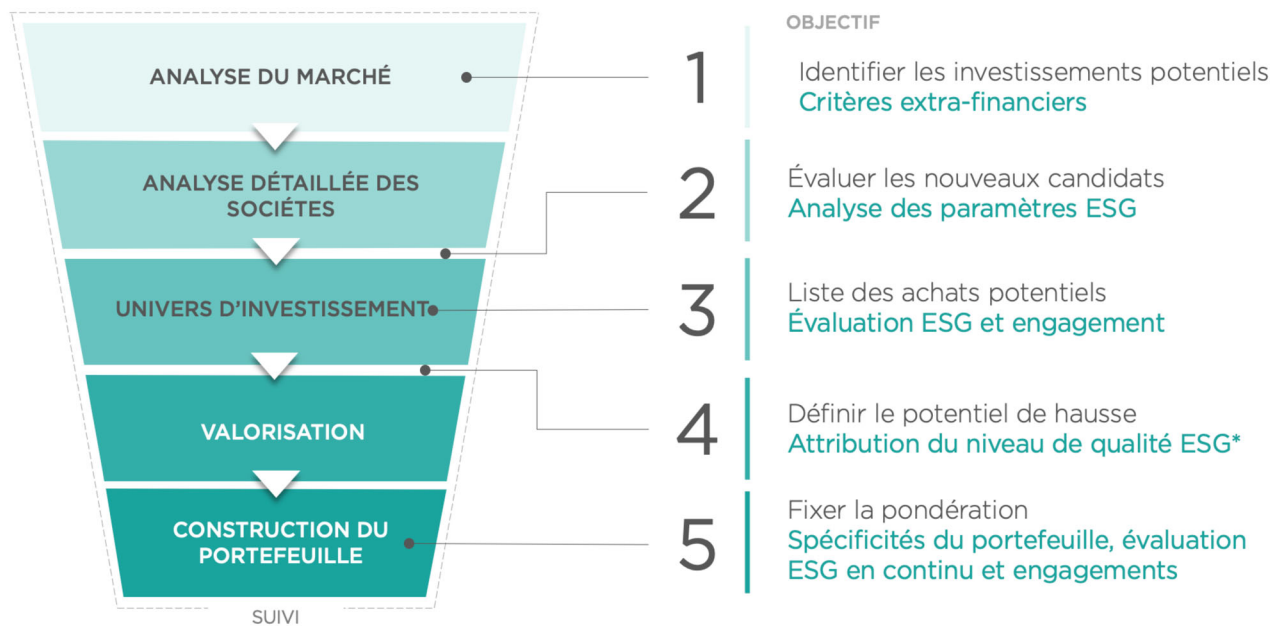
- Les entreprises dont les activités sont fortement tributaires de l'accès aux ressources naturelles (à l'instar des secteurs du pétrole, du gaz, de l'agriculture, de l'énergie, des mines) ou dont les produits engendrent de fortes émissions (comme l'automobile et l'aéronautique), sont souvent exposées à un niveau de risque environnemental élevé.
- Les entreprises dont les activités présentent des risques importants pour la santé et la sécurité des travailleurs et/ou ont des répercussions socio-économiques importantes sur les communautés locales, comme l'extraction minière, la construction et le textile, font souvent face à un niveau de risque social élevé.
- L'évolution des attentes des consommateurs peut également induire un risque en matière de durabilité. Les attentes des consommateurs à l'égard de la protection de la biodiversité et de la promotion d'une économie circulaire ont contraint de nombreuses entreprises à changer leur modèle d'exploitation afin de réduire l'utilisation des plastiques à usage unique, engendrant ainsi un risque opérationnel pour certaines entreprises de biens de consommation et certains détaillants.
- Il existe une grande variété de risques de durabilité, plus ou moins présents dans les différentes parties du monde. Le niveau de risque peut être influencé par les changements climatiques et les aléas naturels, les normes réglementaires en matière de protection du climat, les normes de sécurité du travail applicables aux activités d'une entreprise, les évolutions technologiques (comme les énergies renouvelables) et les changements de comportement des consommateurs. Dans certaines régions, des problèmes tels que le travail des enfants, le travail forcé ou la corruption peuvent constituer un risque plus fréquent. En outre, les changements climatiques devraient avoir des effets variables à travers le monde, par exemple une augmentation du risque de sécheresse dans certaines régions et un risque accru d'inondation dans d'autres.

Nous prenons en compte les risques en matière de durabilité (également appelés « risques ESG ») en adoptant une approche d'intégration ESG. Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus décisionnel d'investissement dans le but de soutenir les résultats financiers à long terme des portefeuilles de nos clients, conformément à leurs objectifs. Cette approche permet de s'assurer que les équipes d'investissement, en charge de la gestion des risques ESG en « première ligne », ont connaissance des risques de durabilité qui pèsent sur une entreprise en portefeuille, notamment ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur sa performance.

Les analystes financiers et ESG suivent également l'actualité de chaque entreprise afin de rester au courant des alertes et des controverses. Le suivi des controverses repose principalement sur les outils de nos différents fournisseurs de recherche ESG (dont RepRisk, MSCI, Bloomberg et ISS), mais nous nous appuyons également sur d'autres sources telles que les courtiers et les médias généralistes et spécialisés.

Lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une nouvelle controverse, nos analystes étudient son contenu, sa source et le nombre de sources qui l'ont signalée. Si la controverse est jugée crédible et importante, elle est partagée en interne en vue d'un examen plus approfondi. Les analystes de Comgest peuvent contacter l'entreprise en question et, éventuellement, d'autres parties prenantes concernées pour évaluer sa véracité et ses répercussions potentielles.

ILLUSTRATION DU PROCESSUS D'INTÉGRATION DES FACTEURS ESG



Source : Comgest, information présentée à titre illustratif uniquement. Veuillez-vous référer à la Politique d'investissement de Comgest disponible sur notre site web pour une description détaillée du processus d'intégration ESG. * Les niveaux de qualité ESG sont attribués à la suite de l'examen approfondi par les analystes ESG qui a lieu lorsqu'un titre entre dans un portefeuille. Bien que les niveaux de qualité ESG couvrent une grande majorité des actifs sous gestion de Comgest, un niveau de qualité peut ne pas être attribué pour toutes les valeurs, selon la stratégie.

De plus, du fait de notre philosophie et de notre processus d'investissement, nous constatons depuis de nombreuses années que les entreprises actives dans des secteurs ayant de plus importants risques ESG, tels que l'énergie, les matériaux, l'industrie minière, les services aux collectivités (« utilities ») et la défense sont généralement absentes de nos portefeuilles ou y sont largement sous-pondérées. Cette sous-pondération liée à notre philosophie d'investissement est complétée par des critères d'exclusion, repris dans notre politique d'investissement responsable, portant sur le secteur de l'armement, le tabac, le charbon et des entreprises impliquées dans de graves violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Dispositif de conformité et de contrôle interne

En complément de la gestion en « première ligne » du risque ESG détaillée ci-dessus, Comgest a mis en place un dispositif de conformité et de contrôle interne composé de procédures opérationnelles et de politiques régulièrement mises à jour ainsi que de plusieurs niveaux de contrôles couvrant toutes ses activités.

Les équipes opérationnelles et risques sont en charge des contrôles dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions. Ces diligences comprennent l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement ainsi que l'évaluation et le suivi des risques de durabilité. En ce qui concerne les contrôles relatifs aux contraintes d'investissement, ils sont réalisés en pre-trade et en post-trade ainsi que préalablement à l'entrée d'une valeur en portefeuille.

Le contrôle permanent réalisé par le département de conformité et de contrôle interne couvre l'ensemble des dispositifs opérationnels, y compris le processus d'investissement responsable. Le plan de conformité et de contrôle interne est établi annuellement et mis en œuvre suivant une approche par les risques permettant de réévaluer régulièrement la pertinence et l'efficacité des dispositifs opérationnels.

Comgest dispose également d'un plan de contrôle périodique déployé sur une base tri-annuelle par un prestataire externe sous la responsabilité de la Direction. L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement est également couverte par ce contrôle.

B. UNE DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, DONT LES RISQUES CLIMATIQUES ET LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Risques climatiques et analyse de scénarios

Afin de pouvoir conduire des analyses de scénarios climatiques et mesurer les risques de transition du Portefeuille, nous utilisons la méthodologie Climate VaR¹⁷. Cette méthodologie, développée par MSCI ESG Research, et basée sur les recommandations de la TCFD, vise à fournir une évaluation monétaire future des risques et des opportunités associés au climat au sein d'un portefeuille. La Climate VaR est le résultat de la combinaison de deux types de risque : les risques de transition et les risques physiques. La valeur de la Climate VaR peut être négative (il s'agit alors d'un coût) ou positive (gain). Celle-ci est calculée sur la période des quinze prochaines années. Les risques de transition comportent deux composantes : les risques réglementaires et les opportunités technologiques.

Il convient de noter que les résultats fournis par la Climate VaR sont des données prospectives, reposant sur les hypothèses du modèle développé par MSCI. Les résultats fournis ci-dessous sont donc à comprendre comme une indication de l'exposition du Portefeuille aux différents types de risques climatiques. De plus, comme pour tout indicateur agrégé au niveau du Portefeuille, le résultat dépend étroitement de la composition du Portefeuille. Ainsi, un changement de Climate VaR du Portefeuille n'est pas nécessairement uniquement lié à un changement dans l'exposition au risque climatique des entreprises détenues, mais peut être lié à un changement de composition du Portefeuille (entrée et sortie de titres, changement dans le poids des entreprises détenues).

La Climate VaR peut être calculée selon plusieurs scénarios d'objectifs de température, à savoir 1,5°C, 2°C ou 3°C. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de Climate VaR agrégée pour le Portefeuille.

Climate VaR agrégée (selon différents objectifs de température)	1,5°C	2°C	3°C	Couverture
Portefeuille	-8,82 %	-6,59 %	-4,12 %	100,00 %
Indice de référence	-14,40 %	-12,11 %	-8,25 %	99,77 %

Source : MSCI, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) 31/12/2023. Le scénario risques physiques « agressif » est utilisé pour le calcul de la Climate VaR agrégée.

Ceci signifie que, selon cette méthodologie et pour un scénario visant une progression des températures limitée à 1,5°C, le Portefeuille pourrait perdre jusqu'à -8,82% de sa valeur durant les quinze prochaines années. Dans un scénario de progression des températures limitée à 2°C, le Portefeuille pourrait perdre, selon cette méthodologie, -6,59% de sa valeur. Bien que négative, ces valeurs sont inférieures aux Climate VaR de l'indice de référence.

Comme rappelé ci-dessus les résultats fournis sont basés sur des modèles aux hypothèses nombreuses. Ils permettent néanmoins de souligner que les entreprises du Portefeuille sont sensibles aux variations des risques de transition. En effet, la Climate VaR du Portefeuille est plus élevée dans un scénario à 1.5°C dans lequel les changements réglementaires seraient plus rapides et plus profonds pour permettre d'atteindre cet objectif de limitation de la progression des températures.

Le tableau, ci-dessous, présente les valeurs des trois composantes de la Climate VaR pour un scénario visant à limiter la hausse des températures à 2°C.

Scénario 2°C	Climate VaR agrégée (réglementaire + technologie + physique)	Climate VaR réglementaire	Climate VaR technologique	Climate VaR physique (scénario agressif)
Portefeuille	-6,59 %	-2,99 %	0,13 %	-3,73 %
Indice de référence	-12,11 %	-7,77 %	3,26 %	-7,61 %

Source : MSCI, Portefeuille et indice de référence (MSCI Europe) 31/12/2023. Le scénario risques physiques « agressif » est utilisé pour le calcul de la Climate VaR agrégée.

¹⁷ <https://www.msci.com/documents/1296102/16985724/MSCI-ClimateVaR-Introduction-Feb2020.pdf>

Le tableau suivant montre les cinq entreprises ayant les contributions les plus défavorables à la Climate VaR du Portefeuille (Scénario 2°C).

Entreprise	Climate VaR agrégée de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR agrégée du portefeuille
Ryanair	-71,83 %	-1,73 %
Linde	-19,19 %	-0,82 %
Heineken	-26,38 %	-0,77 %
Jeronimo Martins	-18,91 %	-0,46 %
EssilorLuxottica	-7,11 %	-0,35 %

Source : MSCI, 31/12/2023

Risques climatiques de transition: risques réglementaires et opportunités technologiques

Dans la méthodologie de MSCI Climate VaR, l'évaluation des risques de transition se fonde sur deux composantes :

- **Les risques réglementaires** : ceux-ci résultent des changements réglementaires visant à accroître le coût des émissions de gaz à effet de serre et en réduire le volume. Il s'agit de coûts additionnels pour les sociétés concernées par ces réglementations.
- **Les opportunités technologiques** : celles-ci résultent des changements réglementaires rendant possibles et rentables de nouvelles technologies bas-carbone. Il s'agit de nouvelles sources de revenus et de profits dont la valeur est estimée par le biais des revenus « verts » existants générés par la société et le nombre de brevets de celle-ci liés à des technologies bas-carbone.

Pour estimer la composante réglementaire de la Climate VaR, MSCI utilise les objectifs donnés au moment de l'Accord de Paris¹⁸ par les pays signataires dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national. MSCI utilise également de multiples modèles scientifiques de scénarios, dont notamment :

- **Les modèles d'évaluation intégrés suivants** : AIM-CGE, IMAGE, GCAM et
- **Les trajectoires socioéconomiques partagées (SSP)** : SSP1, SSP2, SSP3, SSP4, SSP5

Selon ce modèle, le Portefeuille ne serait que faiblement affecté par l'entrée en vigueur de réglementations futures sur le climat. L'impact potentiel s'élèverait à -2,99% de la valeur totale du Portefeuille, à comparer à un impact de -7,77% pour son indice de référence. Ce montant est calculé dans un scénario de limitation de la hausse des températures moyennes à 2°C.

Dans ce cadre, les cinq principaux contributeurs sont listés dans le tableau ci-dessous :

Principaux contributeurs	Climate VaR réglementaire de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR réglementaire du portefeuille
Ryanair	-68,63 %	-1,66 %
Linde	-9,12 %	-0,39 %
Jeronimo Martins	-9,97 %	-0,24 %
Heineken	-5,07 %	-0,15 %
Kingspan	-4,07 %	-0,09%

Source : MSCI, 31/12/2023

¹⁸ <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris>

La « Technology Climate VaR » correspond au gain potentiel généré par le développement de nouveaux produits et services basés sur des brevets bas-carbone. Selon cette méthodologie, les gains potentiels pour le Portefeuille s'élèveraient à 0,13% de la valeur du Portefeuille, alors que ces gains potentiels seraient de 3,26% pour son indice de référence.

Le tableau, ci-dessous, présente les cinq principaux contributeurs aux gains potentiels résultant des opportunités technologiques dans un scénario 2°C.

Principaux contributeurs	Climate VaR technologique de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR technologique du portefeuille
Kingspan	2,17 %	0,05 %
ASML	0,28 %	0,02 %
Ferrari	0,87 %	0,02 %
Sika	0,76 %	0,02 %
Accenture	0,11 %	0,01 %

Source : MSCI, 31/12/2023

Risques climatiques physiques

Dans ses recommandations, la TCFD encourage les sociétés de gestion d'actifs à évaluer non seulement les risques de transition mais également les risques physiques associés aux impacts du changement climatique.

MSCI modélise deux types de risques climatiques pour analyser les événements climatiques extrêmes qui pourraient impacter les sites et les établissements des sociétés :

- **Les risques climatiques chroniques** : ces risques se manifestent lentement au fil du temps. Il s'agit d'une modélisation statistique basée sur l'extrapolation des données passées observées.
- **Les risques climatiques graves** : ces risques sont liés à l'occurrence de catastrophes naturelles rares, comme les cyclones tropicaux. Ces risques utilisent des modèles climatiques physiques.

MSCI conduit son analyse en s'appuyant sur dix risques physiques différents :

- Chaleur extrême ;
- Froid extrême ;
- Rafales de vent ;
- Précipitations extrêmes ;
- Chute de neige extrême ;
- Cyclones tropicaux ;
- Inondation côtière ;
- Inondation fluviale ;
- Réduction du débit fluvial ; et
- Feux de forêt.

En utilisant un historique de phénomènes météorologiques et climatiques sur quarante ans dans le but d'établir un scénario de référence, le modèle de MSCI permet de calculer, sur les quinze prochaines années, un coût probable résultant des risques physiques pour chaque société.

Dans un scénario de risque physique agressif ou stressé (utilisant une hypothèse d'occurrence située dans le 95ème percentile de la distribution de coûts), le coût total des risques physiques pourrait s'élever à 3,73% de la valeur du Portefeuille sur les quinze prochaines années. Ce même calcul fait ressortir un coût total des risques physiques de son indice de référence s'élevant à 7,61% de sa valeur.

Le tableau, ci-dessous, présente les principaux contributeurs aux risques physiques du Portefeuille dans un scénario agressif :

Principaux contributeurs	Climate VaR physique de l'entreprise	Contribution à la Climate VaR physique du portefeuille (scénario agressif)
Heineken	-21,30 %	-0,62 %
Linde	-10,07 %	-0,43 %
EssilorLuxottica	-6,20 %	-0,30 %
Alcon	-8,37 %	-0,27 %
Inditex	-7,00 %	-0,22 %

Source : MSCI, 31/12/2023

Risques liés à la biodiversité

Comme détaillé dans la section II, nous avons débuté une analyse de la dépendance et de l'impact des entreprises dans lesquelles nous investissons à la biodiversité. Ce premier travail nous permettra de mieux évaluer les risques physiques qui résultent de la dépendance de ces entreprises à la biodiversité et les risques de transition et de contentieux qui résultent de l'impact de ces entreprises sur la biodiversité.

Focus sur les risques liés à la déforestation : Identification des entreprises à haut risque et engagement actionnarial

Nous avons également initié une analyse des risques ESG liés à la déforestation. Certaines des entreprises dans lesquelles nous investissons sont exposées, via leurs chaînes de valeur, à des risques physiques, de transition ou de contentieux liés à la déforestation.

En 2023, Comgest a mis en place une politique en matière de déforestation et a également lancé un engagement thématique sur la déforestation lié aux matières premières à haut risque - huile de palme, soja, bœuf, cuir, pâte à papier et papier.

À l'aide de données provenant de plusieurs fournisseurs externes (MSCI, Forest 500 et le questionnaire du CDP sur les forêts), Comgest évalue les entreprises dans lesquelles elle investit afin d'identifier celles qui sont les plus exposées aux risques liés à la déforestation et d'évaluer la manière dont elles traitent et gèrent ces risques.

Les entreprises présentant des risques accrus liés à la déforestation feront l'objet d'un engagement actionnarial afin de s'assurer qu'elles évaluent les risques liés à la déforestation et qu'elles s'engagent à éliminer la déforestation dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.

Dans le cadre de notre analyse des entreprises à haut risque nous avons identifié dans le Portefeuille cinq entreprises à haut risque qui devront faire l'objet d'un engagement actionnarial entre 2023 et 2025. Notre dialogue avec ces entreprises nous permettra (1) de mieux comprendre comment les risques liés à la déforestation sont gérés et (2) d'évaluer les différentes mesures d'atténuation que les entreprises ont mises en œuvre ou prévoient de mettre en œuvre.

Éléments d'amélioration :

Comgest continuera à travailler sur son analyse interne en 2024 et sur l'identification des entreprises exposées aux risques physiques ou aux risques de transition et de contentieux.

Autres risques ESG

La recherche ESG approfondie est une étape centrale de l'intégration des critères et des risques ESG dans notre processus d'investissement. Les résultats de cette recherche sont résumés dans les « ESG assessments », base de données propriétaire qui permet aux analystes de réaliser les évaluations extra-financières des entreprises, selon un format prédéfini, mêlant analyse quantitative et qualitative. Une section des « ESG assessments » est dédiée aux risques de durabilité. Les risques les plus communs identifiés pour les entreprises détenues par le Portefeuille sont :

- Les risques de gouvernance liés au conseil d'administration ;
- Les risques liés à la qualité et sécurité des produits ;
- Les risques liés à la gestion et rétention des talents ; et
- Les risques liés aux bonnes pratiques de rémunération.

Éléments d'amélioration :

La standardisation de nos processus de recherche ESG via l'« ESG assessment » nous a permis d'identifier les risques les plus récurrents de nos investissements. Nos prochains efforts se porteront sur une meilleure classification de ces risques et le développement de méthodologie de quantification de ces risques comme précisé dans le point III E).

C. FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de gestion des risques de Comgest est revu tous les ans.

D. PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX PRINCIPAUX RISQUES ESG

L'engagement avec les entreprises est le levier principal que nous utilisons pour réduire l'exposition aux risques ESG. Comme le précise notre politique de vote et d'engagement¹⁹, nos actions d'engagement se concentrent sur l'exposition significative aux risques liés à la durabilité que nous avons identifiés à l'issue de notre évaluation ESG propriétaire et que la société devrait atténuer.

Exemple d'engagement sur le risque climatique

Comme présenté ci-dessus, Ryanair, entreprise de transport aérien, est une des entreprises les plus contributrices à la Climate VaR de Comgest. Nous avons poursuivi notre engagement avec l'entreprise en 2023. Étant donné le secteur d'activité de l'entreprise, la question des émissions de GES et son accès à des SAF est un sujet ESG central. Notre discussion avec Ryanair portait sur la stratégie de l'entreprise pour s'approvisionner en SAF (fournisseurs, disponibilité, coûts et impact sur la rentabilité de l'entreprise). À ce jour, l'entreprise estime que 34% de la réduction de ses émissions sera permise par l'utilisation de SAF. Nous allons continuer de suivre le sujet ainsi que la validation des objectifs climatiques de l'entreprise par le SBTi.

Éléments d'amélioration

Si l'engagement est notre levier principal pour réduire notre exposition aux risques ESG, nous allons continuer de procéder à une structuration plus poussée de notre programme d'engagement. En effet, l'un des objectifs soumis par le Groupe Comgest Net Zero Asset Managers Initiative porte sur l'engagement de 70 % de ses émissions financées. Cette approche nous permet d'établir une liste cible, y compris pour ce Portefeuille, constituée des entreprises les plus exposées aux risques climatiques.

Nous allons également continuer de revoir annuellement notre politique d'investissement responsable et nos critères d'exclusion intégrés dans cette dernière. Cette revue régulière permet de renforcer l'alignement de nos critères d'exclusion aux pratiques et secteurs que nous considérons comme les plus à risque d'un point de vue ESG.

¹⁸ <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/politique-de-vote-et-engagement.pdf>

E. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT FINANCIER DES PRINCIPAUX RISQUES ESG

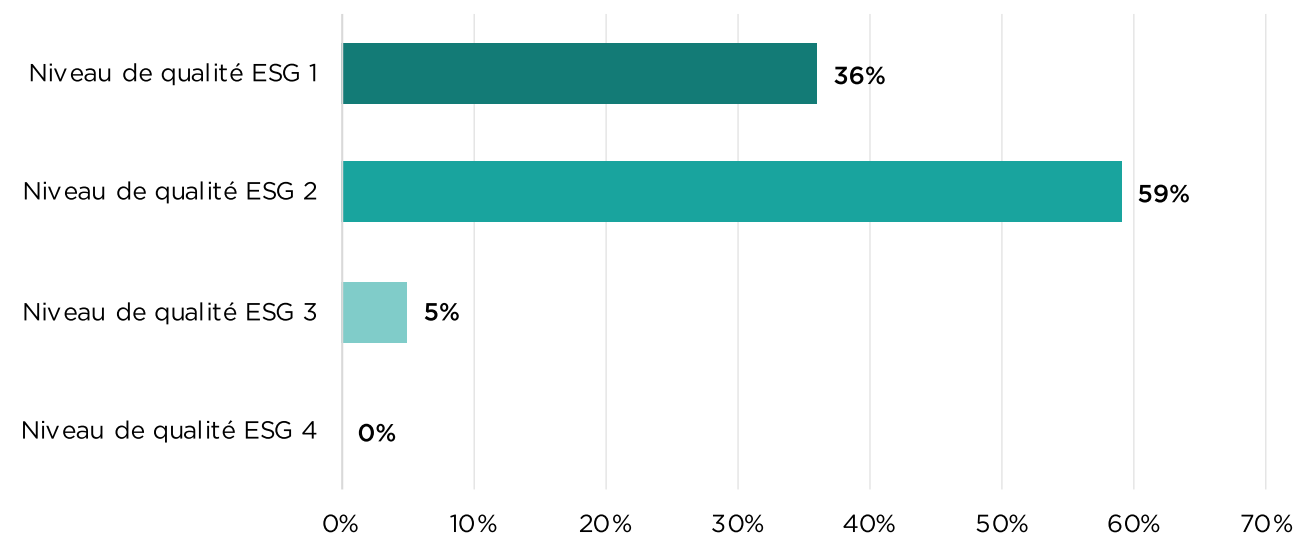
Nous réalisons une estimation quantitative de l'impact financier du risque climatique en utilisant la méthodologie Climate VaR de MSCI. Cette analyse est détaillée dans la section III B ci-dessus.

Au cours de la période, nous avons également développé avec nos équipes de gestion du risque une méthodologie de quantification du risque ESG fondée sur les niveaux de qualité ESG attribués aux entreprises que nous détenons. Après avoir effectué l'analyse ESG, nos équipes d'investissement définissent un niveau de qualité ESG (notation interne) qui impacte le taux d'actualisation appliqué aux entreprises au sein du modèle de valorisation. Le niveau de qualité ESG²⁰ attribué va de 1 à 4 et se traduit en taux d'actualisation comme suit :

Niveau de qualité ESG	Taux d'actualisation ESG marchés développés	Taux d'actualisation ESG marchés émergents
1	- 50 pb	- 100 pb
2	0 (pas de changement)	0 (pas de changement)
3	+ 100 pb	+ 150 pb
4	+ 200 pb	+ 300 pb

Au 31 décembre 2023, la répartition des niveaux de qualité ESG au sein du Portefeuille était la suivante :

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE QUALITÉ ESG DU PORTEFEUILLE



Source : Comgest, 31/12/2023, taux de couverture 100% (hors cash et investissements dans des fonds).

Nous avons pu simuler les variations de niveau de qualité ESG, notamment la dégradation de ces niveaux de qualité matérialisés par un changement des taux d'actualisation ESG pour quantifier un impact estimé sur la valorisation des entreprises. Ces scénarios comprennent notamment le changement des niveaux de qualité ESG des sociétés avec un niveau de qualité 2 vers un niveau de qualité 3 et l'augmentation de + 100 pb du taux d'actualisation ESG pour tous les niveaux de qualité.

²⁰ De plus amples informations concernant les niveaux de qualité ESG sont disponibles dans notre politique d'investissement responsable. Les entreprises dans lesquelles nous n'investissons pas, notamment celles opérant dans des secteurs avec des risques de durabilité importants, ne se voient pas attribuer un niveau de qualité ESG. Les entreprises avec un niveau de qualité 4 restent des entreprises répondant à nos critères de qualité et nos exigences extra-financières.

Ces simulations ont été réalisées grâce à un outil développé en interne. Un premier exercice a été mené à l'échelle du Portefeuille et à l'échelle de l'Entité.

Bien qu'il soit possible d'estimer un impact financier lié aux risques ESG en simulant une dégradation de la qualité extra-financière, l'analyse des premiers résultats obtenus montre qu'il est plus délicat de décomposer et d'isoler avec précision la contribution des facteurs ESG au risque global encouru par une société.

En premier lieu, certains facteurs de risques spécifiques (pays, marché, secteur d'activité) sont déjà pris en compte dans notre modèle d'évaluation afin de calculer un taux d'actualisation propre à chaque société et il nous paraît incorrect de considérer le risque ESG comme une simple strate de risque supplémentaire, bien au contraire. Les facteurs de risques ESG sont inhérents à l'activité et au développement de chaque société et une partie significative de ces risques est probablement déjà comptabilisée dans les primes de risques de marché, de secteur ou encore de facteur géographique. Pour éviter un « double comptage » il nous semble essentiel de procéder à des simulations utilisant des paramètres précis et une approche thématique au niveau des facteurs ESG.

En second lieu, il est important de garder à l'esprit que les horizons de temps peuvent différer significativement entre les simulations financières classiques (ou « stress-tests ») et les simulations de risques ESG dont l'impact s'étend sur des échelles de temps beaucoup plus lointaines que les cycles économiques, financiers ou politiques qui rythment l'activité des sociétés dans lesquelles nous investissons. Aussi, comparer par exemple le résultat d'une simulation de type Value-at-Risk à horizon 1 jour contre l'impact financier estimé d'un réchauffement climatique de +2°C à horizon 2100 d'un portefeuille ne sera ni pertinent ni suffisant pour comprendre et bien évaluer l'enjeu des facteurs de risques extra-financiers et de durabilité.

Enfin, les premiers résultats des simulations permettent de constater une corrélation logique entre la composition des portefeuilles (i.e. répartition des entreprises de niveaux de qualité ESG différents) et la quantification du risque ESG. Ainsi, un choc simulant une dégradation de qualité des entreprises détenant un niveau de qualité ESG 3 ne sera pas forcément plus significatif qu'une dégradation des entreprises détenant un niveau de qualité de niveau 2 si le portefeuille concerné détient une majorité de son actif investi sur des entreprises avec des niveaux de qualité 1 et 2.

Les résultats des simulations ont été présentés à titre d'information au Conseil d'Administration de Comgest, en septembre 2023, et ne sont pas utilisés, à ce stade, directement dans les processus de prise de décision d'investissement. Ces premiers résultats tendent à montrer que le Portefeuille présente des risques ESG allant de faible à modéré selon le scénario retenu et que ces résultats sont notamment dus à une sous-exposition dans des secteurs à fort impact.

Élément d'amélioration

Nous prévoyons, au cours des exercices à venir, de compléter ces premières simulations par la prise en compte de risques sous-sectoriels encore plus précis, pour les activités à fort impact. Par exemple, estimer l'impact financier de réglementation portant sur la déforestation pour les entreprises utilisant des matières premières agricoles.

F. INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

Les choix méthodologiques et les résultats concernant l'évaluation du risque climatique (Climate VaR) sont disponibles dans la section III B ci-dessus.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Ce document est publié à titre d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation, ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni une incitation à l'investissement ou à l'arbitrage. Ce document est la propriété intellectuelle de Comgest. La reproduction de tout ou partie de ce document est strictement interdite sans une autorisation écrite préalable de Comgest.

L'OPCVM mentionné peut comporter un risque de perte en capital. Avant toute souscription, l'investisseur est invité à prendre connaissance le prospectus et le document d'information clés («DIC»). Ces documents sont disponibles sur demande et en ligne sur le site www.comgest.com.

L'indice de référence est utilisé à des fins de comparaison et l'OPCVM ne cherche pas à répliquer l'indice de référence.

Comgest est agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers. Comgest peut décider de mettre fin à tout moment aux dispositions prises pour la commercialisation de ses OPCVM. Les données MSCI sont destinées à votre usage interne uniquement, ne peuvent être reproduites ou diffusées de quelque manière que ce soit, ni utilisées comme base pour la composition de tous instruments, produits ou indices financiers. Aucune des informations fournies par MSCI n'est destinée à constituer un conseil en investissement ou une recommandation de prendre (ou de s'abstenir de prendre) tout type de décision d'investissement et ne peut être invoquée en tant que telle. Les données et analyses historiques ne doivent pas être interprétées comme indiquant ou garantissant toute analyse, prévision ou prédiction de performances futures. Les informations provenant de MSCI sont fournies « en l'état » et l'utilisateur de ces informations assume l'intégralité des risques liés à l'utilisation qui en est faite. MSCI, chacune de ses filiales et toute autre personne participant ou associée à la collecte, au calcul ou à l'élaboration des informations MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») excluent expressément toute garantie (y compris entre autres, en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, d'opportunité, de conformité, de valeur marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, les Parties MSCI ne sauraient, en aucun cas, être tenues responsables d'un quelconque dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, subséquent (y compris, entre autres, la perte de revenus) ou autre.

S&P Trucost Limited © Trucost 2024.

Tous les droits sur les données et les rapports de Trucost appartiennent à Trucost et/ou à ses concédants. Ni Trucost, ni ses filiales, ni ses concédants ne n'acceptent de responsabilité pour toute erreur ou omission dans les données et/ou les rapports de Trucost. Aucune autre distribution des données et/ou des rapports n'est autorisée sans le consentement écrit explicite de Trucost.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Équipe ESG

Comgest
17 Square Edouard VII
75009 Paris
France

